

TRIMESTRIEL

n50

mars 2015 3 euros 50

JOURNAL D'INFORMATION ET DE DÉBAT DU PLATEAU DE MILLEVACHES



L'énergie du plateau :
l'hydro-électricité



Une légende du maquis.
Georges Guingouin du mythe à l'histoire



En lutte contre l'industrialisation
de l'élevage bovin en Limousin



S N O I

INTOXIQUÉS
PAR
NOS
SOURCES



PARTEZ À L'ASSAUT DE
L'ÎLE AUX SERPENTS

Vassivière, un gros trou... d'balle !

Mes potes des Beaux-Arts m'avaient surnommé le grand Duduche, de la B.D. de Cabu en 1963 dans *Pilote*, allez savoir pourquoi ? Depuis ces années, aucun ne m'a quitté : Goscinny, Chaval, le professeur Choron, Cavanna, Gédé, Reiser, Fournier, Bosc, Willem, Mose, Siné, Cabu, Honoré, Gotlib, Franquin, Charb, Tignous, Wolinski, etc. Ce sont aussi mes potes, ma famille et vous me direz, drôles de références, mais on a les références qu'on veut et celles là je les revendique. À IPNS, on me dit souvent "tu vas encore râler !", hé oui, je râle, je conteste, je gueule, je proteste, je hurle contre les cons, les chasseurs, les fachos, le FN, les socios-démocrates de merde, le conformisme ambiant, la pensée unique, le politiquement correct. Je hais le capitalisme car il a exacerbé toutes les haines sociales, tous les communautarismes, je hais toutes les religions, car c'est la religion qui les a tués. J'ai refusé de défilier sur l'injonction de François Hollande, avec tous les politiciens hypocrites, les mêmes qui ont interdit *Hara-kiri* en 70 et qui "défendent" la liberté d'expression, les militants d'extrême droite et les flics qui ont assassiné Rémi Fraisse. Non, vraiment j'ai pas pu !



Michel Bernard

Même si beaucoup d'hypocrites ont crié "je suis Charlie", ce n'est pas une raison pour refuser cette manière (sans doute maladroite) d'exprimer notre horreur devant l'assassinat des journalistes de *Charlie-Hebdo* et des juifs de l'hyper-casher. Rien ne justifie ces actes et surtout pas le fait que leurs auteurs agiraient pour des raisons religieuses et/ou par solidarité avec ceux qui sont opprimés par la domination occidentale. Je ne suis pas du tout d'accord pour estimer qu'il est possible de critiquer toutes les religions (et *Charlie-Hebdo* a copieusement brocardé le pape et tous les dignitaires religieux) à l'exception de l'Islam, sous prétexte que ses pratiquants ne l'admettent pas et sont des dominés. Si la civilisation occidentale a inventé l'individu et la liberté, et par conséquent la liberté d'expression, celle de la presse et la laïcité (qui ne laisse pas de place au blasphème dans notre droit), ce sont les États impérialistes (occidentaux, mais pas seulement) et les puissances économiques transnationales qui ont établi leur domination sur de nombreuses populations. Or, ces agents de l'oppression n'ont rien à voir avec la liberté de la presse et les libertés publiques, ils s'accrochent même très facilement de leur négation. Nous, citoyens occidentaux, devons connaître le prix de la liberté, l'apprécier et la défendre.

Pendant la période soviétique et la guerre froide, la propagande communiste nous expliquait doctement (au nom de la science marxiste !) que les libertés occidentales n'étaient que formelles alors que celles des pays de l'est étaient réelles. Ce travestissement n'a pas pesé lourd à l'épreuve des faits. Les dissidents des démocraties populaires nous ont montré quel prix il fallait accorder à ces libertés formelles si peu prisées à l'ouest, et aussi imparfait qu'ait pu être leur exercice.

Refuser l'impérialisme occidental, c'est s'opposer à l'établissement d'une domination économique et/ou politique sur les autres peuples, mais cela n'empêche nullement de considérer que l'essence même de la philosophie politique occidentale (celle des Lumières, de la défense de l'individu et des libertés) doit être défendue avec force.

Jean-François Pressicaud

À nos abonnés

La faute à la Poste, la faute à nous, la faute à la banque ? Un envoi de chèques d'abonnement a été égaré quelque part en novembre dernier... Certains d'entre vous s'en sont du reste inquiétés en voyant leur chèque toujours pas tiré ! Rassurez-vous, votre abonnement a bien été enregistré et vous recevrez donc vos IPNS en temps et en heure jusqu'au terme que vous aviez alors réglé. Sauf que nous n'avons pas encaissé les chèques disparus. Nous avons pris directement contact avec certains d'entre vous et adressé un courrier aux autres, mais il est possible que quelques-uns aient été oubliés (c'est le cas en particulier lorsque le titulaire du chèque n'est pas le même que l'abonné !). Dans ce cas, et en particulier si vous constatez que votre chèque d'octobre ou de novembre 2014 n'a pas été tiré, merci de prendre contact avec nous pour que vous puissiez nous renvoyer un nouveau chèque. En dédommagement on rallongera votre abonnement d'un numéro ! Avec toutes nos excuses...

Contact : michel.bernard160@orange.fr ou 05 55 64 51 31



Philippe Gady

IPNS

Trimestriel édité par l'association IPNS Clin d'oeil à "Imprimé Par Nos Soins" que connaissent bien les associations, notre titre décline différemment ses initiales

dans chaque numéro. Directeur de publication : Michel Lulek - 23340 Faux la Montagne.

Mise en page graphique, illustrations : Michel Bernard et Philippe Gady.

Imprimerie : Rivet Presse Edition - Limoges, labellisée Imprim'vert.

Commission paritaire : 1017 G 81 797 - ISSN : 1635-0278.

<http://journal-ipns.org>



IPNS - Je m'abonne !

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Abonnement pour 1 an (4 numéros), ordinaire 14 € , de soutien 20 € ou +

Abonnement pour 2 ans (8 numéros), ordinaire 28 € , de soutien 40 € ou +

Bon à retourner à : IPNS - 23340 - Faux la Montagne

Vassivière

Quand le monarque déraille, les sujets trinquent !

Depuis des années nous critiquons régulièrement les orientations et la gestion du syndicat du lac de Vassivière et sa démocratie inexistante. Ce que nous prévoyions est arrivé : "il y a le feu au lac !"

La "contribution" de la commune de Saint Martin-Château au syndicat du lac de Vassivière passerait de 734 € à 4100 € en 2015, après le prochain vote sur les finances ! La dernière innovation du lac de Vassivière pour résorber l'énorme déficit de fonctionnement, 600 000 € en 2014. Bien que cette somme soit énorme, on aurait pu la concevoir comme un investissement sur le territoire, porteur d'emploi et de développement, or ce n'est pas le cas, loin s'en faut, il suffit de regarder dans les communes aux alentours pour se rendre compte des très faibles retombées.

22 décembre 2014, le président du syndicat réunit les maires des communes adhérentes pour leur présenter le projet d'une nouvelle répartition de l'ensemble des participations. Il s'était déjà attaché l'adhésion de maires de petites communes qui ne peuvent refuser cette proposition du président, ce dernier les ayant si généreusement arrosés au cours des agapes nocturnes au départ de la route du rhum à St Malo... L'objectif de notre monarque, pour éponger son ardoise, serait donc de diminuer de 400 000 € les frais de personnel et de fonctionnement et d'augmenter globalement de 13% les participations de la région, du conseil général de la Creuse et des communes adhérentes, ce qui apporterait un supplément de 200 000 €. Les critères de calcul retenus concernent les différents aménagements (plages, ports, villages de vacances, raccordement au réseau d'assainissement). Pour les communes riveraines. Le critère de la population INSEE est appliqué sur la base de 60 € par habitant pour les communes riveraines et 25 € par habitant pour les autres communes. Ce mode de calcul fait donc augmenter la participation de Saint Martin-Château d'environ 458% ! Plusieurs communes se posent d'ailleurs la question de leur présence au sein du syndicat du lac de Vassivière. En effet, quel intérêt à se trouver dans une structure où le droit à la décision n'existe pas ? Face au pouvoir hégémonique du président (64,5% des voix) qui impose sa volonté, aucun moyen de contrôle possible sur les dérives financières du lac.

10 janvier 2015, le conseil municipal de Saint Martin-Château vote à l'unanimité sa sortie du syndicat le lac de Vassivière.

25 février 2015, le syndicat du lac de Vassivière, après une longue séance d'explications tendues, accède aux demandes de Saint Martin-Château et de Fénériers en votant leur sortie du syndicat du lac de Vassivière. Belle démonstra-



tion d'échec de développement territorial !

Comme d'autres structures locales nous n'avons eu de cesse de dénoncer les agissements antidémocratiques, seuls quelques individus concentrent tous les pouvoirs au mépris de toute une partie du territoire. Ces élus peuvent continuer à "s'émouvoir" devant les diverses dictatures de notre planète tout en ayant souvent un comportement analogue vis à vis de leurs semblables ! Une fois de plus cette attitude irresponsable de la gestion de l'argent public contraint ceux qui n'ont pas droit à la parole de payer la note. Cette note est salée ! Et la région, benoîtement, a continué de suivre les moindres désirs du président du lac de Vassivière. Dans n'importe quelle entreprise privée ce monsieur aurait pris la porte avec fracas, licencié pour faute grave ! Le conseil d'administration ou le comité de surveillance de cette entreprise

aurait depuis longtemps suspendu cet irresponsable. Sauf en politique ! Puisque je suis un élu, je continue à jouer avec l'argent public. Il est insupportable de subir une telle dictature sans finir par crier bien fort notre mécontentement. Lettres ouvertes, articles dans la presse, recours au tribunal administratif, mise sous tutelle ?...

Il semblerait que ce soit bientôt le cas. G. Vandembroucke, président de la région, vient de mandater Hugues Lauliac, chargé de missions rattaché au pôle aménagement du territoire, d'une mission d'encadrement très précise :

- appréhender les causes structurelles des difficultés de gestion,
- formuler des propositions prenant en compte cette situation à court terme,
- suivre les indications de la trésorerie de Royère de Vassivière,
- informer régulièrement le président du syndicat de l'avancée des travaux, et

convenir avec lui des éventuelles initiatives à prendre rapidement dans l'organisation administrative du syndicat,

- veiller à l'adéquation entre les choix stratégiques du Lac et du PNR,
- prendre les contacts nécessaires auprès des salariés,
- présenter un rapport final avant le 30 juin 2015.

Et le président de la région termine : "N'étant pas salarié du Syndicat mixte du Lac de Vassivière, vous ne pourrez pas assurer les responsabilités juridiques d'un directeur. Toutefois, je compte sur votre présence suffisante auprès des salariés de cet établissement pour mettre en œuvre des initiatives de management visant à déterminer, avec eux, les pistes d'amélioration du fonctionnement du Syndicat". Une mise en résidence surveillée pour le président du lac de Vassivière ?

Si cela a pour effet de réduire les coûts d'investissements surdimensionnés autant que l'égo du président, cela peut être intéressant, mais je doute de l'efficacité de la mesure. On commencera comme toujours par le plus facile : réduire les charges de personnel et ponctionner de plus belle les membres du syndicat.

Michel Bernard

Paint-ball sur l'île aux serpents !

Stéphane Cambou avait annoncé au conseil syndical de décembre 2014 qu'il envisageait de louer l'île aux serpents à une société organisant du paint-ball, drôle de démocratie qui consiste à utiliser le conseil syndical comme une chambre d'enregistrement ! Le site paint-ball à Vassivière est prêt depuis le mois d'octobre 2014. Vassivière est depuis toujours un gros fourre-tout qui en absence d'idée directrice a recours constamment au sensationnalisme des attractions. Comme le traduit l'étude Astarté : "Une structure reposant sur une présidence forte, avec peu de matière grise à l'appui", Ça se voit ! Alors pourquoi pas du tir subaquatique à Auphelle, du kyte surf à Brousas, des joutes aquatiques, du jetski un peu partout, du parachute ascensionnel à Nergout, une base ULM sur l'île de Vassivière ? À ce train là le festival Destination ailleurs deviendra la raison d'être du tourisme à Vassivière. Des vacances, oui, mais ailleurs !

Rendez-nous nos IPNS !

Stéphane Cambou, premier édile de la commune de Peyrat-le-Château en Haute Vienne, a fait afficher sur le panneau lumineux de la commune "je suis Charlie" après l'attentat du 7 janvier 2015. Soit.

Défendre *Charlie Hebdo* est noble depuis cette date. Auparavant 30 000 exemplaires étaient péniblement écoulés au niveau national. Pour le numéro du 14 janvier 2015, 140 réservations avaient été faites à la Maison de la presse de Peyrat-le-Château.

Stéphane Cambou, futur premier édi-

le en campagne électorale, avait fait acheter tous les numéros d'IPNS disponibles sur la commune de Peyrat-le-Château en mars 2014. Soit.

Le numéro d'IPNS de mars 2014 étudiait sur deux pages la gestion désastreuse du Lac de Vassivière par Stéphane Cambou, et relatait dans un encadré les liens opaques entre Le Lac de Vassivière et la directrice d'alors de Radio Vassivière.

La liberté de la presse est une notion à géométrie variable pour certains.



Saint Martin-Château, une épidémie de grumes...

Le nouveau conseil municipal élu en mars 2014 tient les promesses de sa profession de foi et, à l'instar de la plateforme de la Montagne limousine, prend à bras le corps les problèmes cruciaux de la vie locale.

La mise en place des assemblées d'habitants a déclenché un processus démocratique irréversible à St Martin-Château. La cohésion actuelle du conseil et son fonctionnement basé sur un dialogue constant marque également un changement radical par rapport aux précédents conseils. Nous en sommes à la troisième assemblée et elle rassemble toujours au minimum une cinquantaine de personnes très intéressées. La première assemblée s'est déroulée le 16 mai 2014, discussions et explications ont alterné, aussi bien sur le budget de l'eau que sur le budget général, sujets bien souvent rendus opaques pour les habitants.

La seconde assemblée du 26 septembre 2014 a porté sur la question de l'impact de l'exploitation forestière et du transport de bois sur la voirie communale et la troisième en date, du 17 janvier 2015, avait pour thème le logement sur la commune : l'offre communale de biens locatifs pour accueillir de nouveaux habitants, comment favoriser l'installation de nouveaux paysans ? Quelle nouvelle vie pour l'auberge ?

La voirie et les forestiers

Revenons sur la seconde assemblée traitant de l'impact de l'exploitation forestière et du transport de bois sur la voirie communale.

A côté des habitants de la commune venus en nombre plusieurs proprié-



taires forestiers s'étaient eux aussi déplacés. Le technicien de l'Office National des Forêts et plusieurs membres du Groupement Syndical Forestier de Saint Martin-Château complétaient l'assistance. Le ton est donné d'emblée, direct et précis : le bilan chiffré des dépenses de voiries présenté par Nicolas Derieux montre une situation anormale.

La commune a dépensé en moyenne 45 000 € par an depuis 7 ans avec un coût réel hors dotation de 30 000 € pour entretenir ses 26 kms de voies communales. Le transport forestier avec des camions chargés aujourd'hui

à 57 tonnes est la principale cause de dégradation mais ni les propriétaires forestiers ni les transporteurs ne participent aux frais de remise en état de notre réseau.

Cet exposé préalable provoque de vifs échanges entre les participants. Néanmoins la commune doit trouver une solution à court terme et plusieurs propositions

sont avancées, par exemple le versement d'une caution préalable à tout démarrage de chantier forestier. Ce dispositif permettrait à la fois de suivre tous les chantiers depuis le début avec un état des lieux effectué dans

“Un camion de 57 tonnes = 1 000 000 véhicules !”
(Source CRPF)

les règles et de disposer d'une avance qui ne serait évidemment conservée qu'en cas de détériorations dûment constatées. Autre proposition : la limitation du tonnage des camions. Il est rappelé que les grumiers ne peuvent emprunter nos voies communales que sur dérogation, celles-ci étant en effet limitées à 18 tonnes. Un forestier rétorque qu'il faut prendre en compte le nombre d'essieux qui limite la pression sur le macadam, il va jusqu'à évoquer un "matelas roulant" en citant les six essieux d'un camion chargé à 57 tonnes et souvent plus ! A chacun d'apprécier... D'autres participants opposent à cette limitation l'accroissement du trafic que provoquera sur nos routes un nombre plus important de camions plus petits. Plusieurs habitants dénoncent quant à eux la monoculture des résineux responsable de cette situation ainsi que le non-respect fréquent des règles relatives aux distances de plantation et la généralisation des pratiques comme les coupes à blanc qui défigurent le territoire. Les échanges nombreux et argumentés se sont heurtés parfois à l'incompréhension de certains forestiers qui se sont posés en victimes de ces éventuelles mesures. Cette assemblée a permis de faire le point et d'exposer clairement aux forestiers présents les difficultés auxquelles nous sommes confrontés du fait de leur activité.

Michel Bernard

Le fameux arrêté !

18 novembre 2014. Le conseil municipal prend un arrêté réglementant l'exploitation du bois sur la commune : "le transport de bois rond par camion sur les routes communales ne pourra se faire que sur dérogation exceptionnelle, et sur des tronçons limités (...) une caution de 2000 € libellée à l'ordre du trésor public devra être déposée... cette caution sera restituée après l'état des lieux final."

5 décembre 2014. Courrier de la sous-préfecture qui demande d'annuler l'arrêté car, selon eux, le principe de la caution est "irrégulier". Nicolas Derieux explique, par téléphone, au cabinet de la sous-préfète qu'un arrêté approchant a été pris en Haute Savoie à Lullin (arrêté 12-2011) et qu'il était légal, la préfecture va se renseigner et tenir la mairie au courant. Elle dit également que les forestiers ont fait une demande de circulaire au préfet contre l'arrêté.

18 décembre 2014. Nouveau courrier de la sous-préfète demandant à nouveau d'annuler l'arrêté, car le "mairie ne peut légalement subordonner l'accès à une voie publique au versement d'un droit de péage". Sauf que ce n'est pas un péage, mais une caution (rendue s'il n'y a pas de dégât), ce qui est beaucoup moins contraignant.

13 janvier 2015. Échange téléphonique avec la secrétaire générale de la sous-préfecture d'Aubusson qui était en attente de la décision de la mairie. Cette dernière affirme qu'elle ne retirera pas son arrêté, mais qu'elle est toujours ouverte à la discussion. Il semblerait que la commune de Saint Sylvestre en Haute-Vienne serait au

Tribunal Administratif pour des raisons analogues.

15 janvier 2015. Béatrice Couloumy, maire de Saint Sylvestre, et son conseil municipal ont décidé d'instituer une redevance pour le transport et le dépôt de bois. Ils doivent rencontrer les forestiers pour leur proposer le tarif de 1 € par stère exploité (pour le transport). Ils ont également pris un second arrêté fixant à 20 € les 30 mètres linéaires pour 7 jours de dépôt sur les emplacements communaux prévus à cet effet. Si les forestiers ne sont pas d'accord avec ce prix (il y a de très fortes chances), alors cela finira au tribunal administratif pour que ce dernier fixe un tarif.

27 janvier 2015 : Assignation de la commune de Saint Martin-Château au tribunal administratif par la SEFSIL (syndicat des exploitants forestiers scieurs et industriels du Limousin) d'une part, et par le groupement forestier du bois du centre, le syndicat des forestiers privés du Limousin d'autre part.

17 février 2015 : Le préfet de la Creuse saisit à son tour le tribunal administratif !

Les procédures sont engagées et la commune est fermement décidée à mener ses dossiers jusqu'au bout. Espérons que les diverses communes qui ont contribué à la plateforme de la Montagne limousine et qui avaient exprimé leur volonté de maîtriser l'évolution de leur territoire, appuieront la commune de Saint Martin-Château par leur action.



10€ l'hectare

À Sepvigny, une petite commune de la Meuse, l'entretien des chemins ruraux est réglementé depuis janvier 1974. En effet, suite au remembrement de la commune, il s'est créé une association foncière de Sepvigny (AFR) tel que défini par l'arrêté préfectoral du 11 janvier 1974, conforme à l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires. L'assemblée des propriétaires a donc fixé les règles de fonctionnement de la dite association. Le but principal est d'entretenir les chemins ruraux. Cette charge est due uniquement aux propriétaires riverains. Chaque propriétaire verse une redevance sur la base de 10 € par hectare (en 2014 et à condition que la somme à payer soit recouvrable par la perception). Dans l'assemblée des propriétaires, aucun ne peut dépasser 10 voix (1 voix pour 3 hectares), ce qui limite le poids des gros propriétaires. En effet, l'entretien des chemins n'est pas une dépense obligatoire des communes (article L. 2321-2 du code général

des collectivités territoriales) Toutefois, dès lors que la commune a effectué des travaux destinés à assurer ou à améliorer la viabilité du chemin rural et a ainsi accepté d'en assumer l'entretien, sa responsabilité peut être mise en cause par les usagers pour défaut d'entretien normal (CE, 20/ 11/1964, Ville de Carcassonne). Enfin, lorsque des travaux sont nécessaires ou lorsqu'un chemin rural n'est pas entretenu par la commune, l'article L. 161-11 du code rural et de la pêche maritime prévoit que les propriétaires riverains du chemin rural peuvent demander au conseil municipal de délibérer sur l'institution ou l'augmentation de la taxe prévue à l'article L. 161 -7 du même code pour l'entretien des chemins ruraux.

Alors rien de plus simple, messieurs les forestiers, utilisez les nombreux chemins qui quadrillent vos plantations et assumez avec les autres propriétaires leur entretien !

En lutte contre l'industrialisation de l'élevage bovin en Limousin

Parmi les options discutées au cours de la conférence de presse tenue le 22 février 2015 à Royère de Vassivière par le Collectif "1000 voix-Novissen Creuse" retenons la volonté de réunir le plus vite et le plus largement possible un groupe de travail pour proposer un modèle d'agriculture paysanne dans la prochaine charte du PNR. Car au cours de la réunion comminatoire que nous a imposée le président Audouin le 9 février précédent à Meymac nous avons été consternés de découvrir le parfait accord du bureau syndical du PNR avec le projet des 1400 veaux de la SAS Alliance-Intermarché.

En préliminaire à toute discussion l'assistance a subi un long exposé de Pierre Chevalier sur le devenir mondial de la filière bovin-viande. Il nous a démontré avec force chiffres et appui des hautes instances technocratiques du ministère de l'Agriculture et de la recherche agronomique qu'il n'y avait pas d'autre solution pour le développement de cette filière en Limousin que cette forme de concentration. Mais il a omis de nous préciser qu'elle ne pouvait exister qu'avec une solide financiarisation, et, ici à Saint-Martial-le-Vieux, elle se réalise avec d'abord de l'argent public (650 000 € de subvention pour quelques 50 actionnaires agriculteurs, et pas les plus petits !) et en second l'engagement contractuel et bancaire des Mousquetaires de la grande distribution. Pour comble, les élus socialistes du bureau syndical ont d'autant mieux soutenu les 1400 veaux de Saint-Martial qu'ils sont présentés comme une vitrine pédagogique pour les lycéens agricoles du Limousin et d'ailleurs. On croit rêver et ceci pour le plus grand bonheur de l'agriculteur-président-du-marché-au-cadran-et-de-l'abattoir d'Ussel. Il préfigure déjà les performances de son abattoir de telle sorte qu'il puisse l'offrir demain à la SAV-Jean-Rozé (présidée par Dominique Langlois président de l'interprofession bétail-viande). Au cours de cette réunion le président du PNR nous a offert en avant première les promesses de l'industrialisation de l'agriculture française présentées au salon de l'agriculture par Xavier Beulin le prétendu président du premier Syndicat national des paysans de France alors qu'il est essentiellement le PDG d'une des plus grandes firmes agro-industrielles Sofiprotéol-Avril. Promesses malencontreusement relayées par Stéphane Le Foll qui se présente sous la double étiquette de ministre de l'agriculture industrielle et porte parole de la montée en puissance du libéralisme débridé et financier de la Valls-Hollandie.



céréales, huiles, cochons, poulets... tout à Beulin.

Oui, pour le Collectif "1000 voix – Novissen Creuse" notre PNR du Millevalles auquel nous demeurons attachés est en danger d'extinction. Quand dans l'hiver 2017 les techniciens de la Fédération des Parcs viendront renouveler nos contrats pour l'amélioration et la protection de l'environnement, accepteront-ils ces entorses à la dégradation de nos espaces, à la pollution de nos sources, à la production d'une viande de seconde qualité que ses producteurs de la SAS Alliance déclarent publiquement ne pas vouloir consommer...

Alain Carof

Collectif « 1000 voix - NOVISSSEN Creuse »
(Nos Villages Se Soucient de leur Environnement, en lutte contre les usines à viande)
collectif1000voix@gmail.com

"Les industriels volent l'agriculture aux paysans!"
Après le lait des 1000 VACHES, la viande des 1000 VEAUX

Les installations de gigantesques ateliers agro-industriels fleurissent dans chaque région, chaque département : 250 000 poules pondeuses dans la Somme et 350 000 dans les Deux-Sèvres, 3 000 truies dans les Côtes d'Armor, 2 000 veaux engraisés dans l'Aube, projets soutenus par les chambres d'agriculture et l'état.

Le bâtiment concentrant 1000 broutards recouvert de panneaux photovoltaïques à Saint-Martial-le-Vieux pourrait être peint en vert que cela n'en ferait pas pour autant un projet d'avenir.

Alors que d'autres régions pâtissent gravement des conséquences du développement de l'agro-industrie, les pouvoirs publics limousins plutôt que d'en tirer les leçons, encouragent et portent financièrement un modèle d'un autre temps.

Oui, il fut un temps où le secteur agricole a cru que multiplier le nombre de vaches, d'hectares, de m² de bâtiments, de tonnes de fumier, de km parcourus en camion, d'antibiotiques, d'alliances avec la grande distribution, allait compenser la perte de revenus. Et oui, il fut un temps où les élus pouvaient espérer développer un territoire rural en subventionnant n'importe quel grand projet.

Mais la course au productivisme coûte chère. Les éleveurs sont en voie de disparition, l'alimentation perd en qualité, les animaux ne sont plus que des machines, l'eau est polluée et le paysage est uniforme.

La région du Plateau de Millevaches ne peut-elle tirer profit des expériences malheureuses des autres territoires? A l'heure où l'agro-écologie apparaît comme une solution d'avenir, il semble qu'elle préfère se lancer dans la compétition mondiale, produire à bas-coût pour conquérir de lointains marchés au détriment de l'environnement et de son image de production de qualité.

Le Collectif « 1000 voix – NOVISSSEN Creuse » dénonce le non-sens économique de ce projet. Passées les premières années de prix garantis, l'entreprise agro-industrielle avec laquelle les éleveurs sont associés, ne manquera pas de réduire ses coûts d'achats. A la merci d'une augmentation des prix des transports et des aliments, la SAS Alliance Millevaches n'aura aucune marge de manœuvre. Le Collectif s'interroge sur la légitimité des subventions publiques accordées. Elles sont concentrées sur un seul projet qui, loin de servir le territoire, concernent un petit nombre de bénéficiaires.

Le projet de centre d'engraissement, tel qu'il est promu publiquement, présente des approximations. Les arguments qui tentent de le montrer environnementalement vertueux, socialement responsable et économiquement viable sont flous et contradictoires.

Sur le territoire du plateau de Millevaches, nous pensions être à l'abri de telles installations, protégés des nuisances des élevages industriels par la charte du Parc Naturel de Millevaches". Or c'est avec l'aval des élus du PNR que s'engraissent les marges bénéficiaires de l'agro-industrie. Le Collectif s'adressera aux élus et aux porteurs de projet afin d'obtenir un certain nombre de réponses.

Les objectifs du Collectif sont la promotion et la défense d'une agriculture paysanne. Il travaillera à présenter des projets alternatifs, une autre vision de développement sur le Parc Naturel Régional de Millevaches.

On nous annonce une inauguration bientôt, nous y serons pour réaffirmer notre opposition.

Collectif 1000 voix - NOVISSSEN Creuse
(Nos Villages Se Soucient de leur Environnement, en lutte contre les usines à viande)
contacts: collectif1000voix@gmail.com
tel.05 55 54 96 61

Carte interactive de l'industrialisation de l'agriculture sur le site de la confédération paysanne : <http://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=3347>



L'énergie du plateau

En France, les entreprises d'électricité exercent le plus souvent leurs activités de production hydraulique, de transport ou de distribution dans le cadre de concessions de service public et ne sont pas toujours propriétaires des matériels et installations qu'elles exploitent. Ces dispositions de concessions sont très anciennes et bien antérieures à la loi de nationalisation de 1946.

Sur le plateau de Millevaches les 113 communes du PNR ne consomment qu'une partie de l'électricité qu'elles produisent. Le mode d'exploitation de leurs ressources et des réseaux a été décidé à un moment où la sortie de la guerre (idem pour le charbon ou l'agriculture) imposait un effort de solidarité nationale. Ce temps là est fini : aujourd'hui les concessions hydrauliques servent à faire de la spéculation sur la bourse de l'énergie (Powernext) et les mairies pourtant propriétaires des réseaux de distribution n'ont plus aucune maîtrise sur leur gestion.

Les fondements de la concession

La concession est une forme d'exploitation du service public. La notion classique de service public peut se définir comme une activité d'intérêt général, assurée par une personne publique directement (régie) ou par une personne morale privée par délégation (EDF, ErDF).

La concession telle qu'elle a été définie en 1946 est un mode de gestion déléguée d'un service public par lequel la collectivité charge son cocontractant de réaliser des travaux et d'exploiter à ses frais le service pendant une durée déterminée en prélevant directement auprès des usagers du service des redevances. La rémunération du concessionnaire est donc assurée par les usagers et la gestion de l'activité est effectuée aux risques et périls du concessionnaire (impayés, intempéries, etc.).

A l'expiration de la convention, l'ensemble des investissements et des biens du service redevient la propriété de la collectivité.

Celle-ci contrôle (normalement) le bon fonctionnement du service, notamment au vu des comptes rendus techniques et financiers annuels.

Le droit européen qui se met progressivement en place remet en cause les textes nationaux anciens. En particulier, la notion de service public n'existe pas en droit européen qui ne connaît que "le service d'intérêt général" et son noyau dur, "le service universel". Les textes nationaux deviennent secondaires en cas de contestation devant les tribunaux européens et même français, conduisant à des évolutions comme indiqué précédemment avec la création des Sociétés Publiques Locales (SPL). Mais le changement le plus important résulte bien sûr de l'introduction de la concurrence dans les activités déléguées. Le renouvellement à l'échéance de chacune de ces concessions doit faire l'objet d'une mise en concurrence et non pas d'une simple renégociation avec l'opérateur en place. C'est désormais le cas des concessions hydrauliques, mais pas encore pour les autres concessions (distribution notamment).

Les entreprises concessionnaires

La forme juridique du concessionnaire peut être très diverse, société nationale, société privée (SA), coopérative, SICAE (Société d'intérêts collectif agricole d'électricité), Société d'économie mixte (SEM) et même régie (dans certaines situations). Depuis quelques mois, les collectivités locales ont aussi la possibilité de créer des SPL de droit privé pour la conduite des affaires, conforme au marché européen. La circulaire d'application étant très récente on ne peut savoir si ces SPL, auront le

succès annoncé.

Dans tous les cas, les dispositions réglementaires depuis 1946 sont telles que l'on peut parler de quasi-monopole de fait pour les opérateurs de l'électricité malgré la mise en concurrence des années 2000.

Il est certain que juste après la Seconde guerre mondiale les grands projets hydrauliques, le développement des réseaux, reflétaient la volonté nationale de rééquipement de la France. De même, l'unicité sur le territoire national du tarif de vente hors taxes était bien une décision d'État. Les concédants locaux étaient bien en phase avec cette dynamique d'intérêt général et national.

Mais aujourd'hui, la vocation de la production hydraulique est autre, guidée par les cours du marché de l'énergie. L'entreprise concessionnaire est toujours tentée de privilégier sa propre stratégie globale. Un exemple : le prix du MWh variant de 40 € (voire négatif !) à plus de 200 €, les installations hydrauliques, ayant un temps de réponse à l'appel de production très court, sont utilisées aux moments où le prix du MWh est au plus haut, dénaturant drastiquement les principes de leur construction. De plus les redevances reversées aux collectivités locales ne sont pas indexées sur le prix du MWh réellement produit mais sur un prix moyen.

S'agit-il simplement de sortir le plus grand nombre de kWh ? Ou bien de maximiser la marge en vendant le maximum sur le marché libre aux périodes de pointe ? Ou bien, fera-t-on une analyse de l'intérêt public (transition énergétique) ?

Les concessionnaires éditent chaque année des comptes rendus d'activité de concessions (CRAC sans rire !). Ces comptes-rendus masquent la réalité des comptes du concessionnaire (combien rapporte une concession). Le concessionnaire qui pourrait être concurrencé n'a aucune envie de dévoiler par des comptes détaillés son business modèle. De ce fait les propriétaires des réseaux (mairies) ne peuvent prendre aucune décision sur la poursuite du régime de concession. Aujourd'hui, on constate l'émergence d'un pouvoir politique local en ce domaine (du maire au sénateur). Ainsi, il apparaît que si le métier de concessionnaire était, avant l'ouverture des marchés, plutôt simple sur le plan stratégique (optimiser pour offrir la qualité juste exigée et dégager

L'usine et le barrage de Vassivière appartiennent à une chaîne d'aménagements de 18 barrages implantés sur 4 rivières : La Vienne, la Creuse, la Maulde et le Taurion. Cet ensemble forme le groupement de Maulde-Taurion, dont la production annuelle correspond à la consommation d'une ville de 135 000 habitants (4 fois la population du plateau !). L'usine du Mazet a une puissance de 63,7



Carte extraite de l'étude de M^{me} Garenc Paule. Les aménagements hydroélectriques du Bassin de la Vienne. Annales de Géographie. 1952 (reactualisée)

le maximum de marge), la privatisation de l'opérateur principal obligeant ses filiales à remonter un maximum de cash change la donne.

Vu du propriétaire, le regroupement des techniciens, l'impression de voir de très loin le concessionnaire, le manque de transparence de celui-ci, interrogent les élus sur la pertinence de reprendre en régie les réseaux concédés (réappropriation des leviers de service public, emplois locaux générés).

Les concessions hydrauliques

Les ouvrages de production hydraulique de 4,5 MW et plus sont exploités dans le cadre de concessions accordées par l'État. À l'échéance de la concession, toutes les installations appartenant à l'État (ouvrages allant du barrage à la turbine) doivent être en "bon état de marche et d'entretien". Le renouvellement à l'échéance de chacune de ces concessions doit dorénavant faire l'objet d'une mise en concurrence.

En avril 2010, l'État a défini la liste des concessions (avec un principe de regroupement par vallée) qui pourront faire l'objet d'un appel d'offre. Toutes les

autres seront renouvelées de fait avec l'opérateur historique malgré l'exigence européenne.

D'une durée initiale de 75 ans, conformément à la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique, les concessions sont en général renouvelées pour des durées de 30 à 50 ans. Le renouvellement des titres est l'occasion d'une évolution du cahier des charges qui peut alors intégrer de nouvelles exigences en termes de gestion de la ressource en eau.

Les concessions de distribution

Le cas des concessions de distribution diffère des concessions hydrauliques. - Le concédant n'est pas l'État mais les communes ou des syndicats ou regroupements de communes.

- La Commission de régulation de l'énergie (CRE) est moins interventionniste que pour la production et le transport.

- Bien qu'on en parle depuis longtemps et de plus en plus, il n'est pas prévu pour l'instant de mise en concurrence.

- Des élus qui ont jusqu'à maintenant abandonné toute surveillance du concessionnaire, celui-ci étant plus prompt à organiser des réunions en grandes pompes plutôt que de produire de véritable bilan de concession, manifestent de plus en plus d'intérêt au business.

- Les propriétaires des réseaux (les communes) auront-ils la possibilité d'exploiter leur propre réseau en se dégageant des syndicats d'électrification souvent de connivence avec le concessionnaire ?



Barrage de Faux la Montagne

En Haute Vienne, une commune n'a jamais adhéré au SEHV (syndicat énergies Haute-Vienne : Saint Léonard de Noblat et ce sont des ouvriers municipaux qui sont chargés de l'exploitation, du dépannage et de la facturation des abonnés du centre bourg.

Le régime de la concession de distribution

La naissance du service public de la distribution d'électricité remonte à la loi de 1906 sur le service public de l'électricité, qui consacre le rôle des collectivités locales dans le secteur. La portée politique de cette loi, dont de nombreux articles sont encore en vigueur, est tout à fait fondamentale : celle-ci dispose que l'accès à l'électricité est considéré comme un service public dont les collectivités locales ont la responsabilité.

En matière de distribution, les communes, qui sont propriétaires des réseaux, se voient reconnaître une compétence générale impliquant le pouvoir de concéder cette activité à un concessionnaire de leur choix ou de conserver cette compétence et de l'exploiter en régie.

Ce service public local de la distribution d'électricité repose sur le principe de la concession, encadrée par la signature d'un cahier des charges qui lie contractuellement le concessionnaire au concédant.

Le concédant peut être la commune ou, par délégation, le syndicat de communes (regroupement départemental appelé syndicat d'électrification) auquel la commune a délégué son pouvoir. Il est à noter que si la loi encourage

le regroupement des communes dans des syndicats départementaux, elle interdit, pour celle qui ont fait ce choix, un retour à une exploitation en régie.

Les contrats de concession sont conclus pour une durée généralement comprise entre 20 et 30 ans.

L'évolution du contexte

Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, les communes ont d'abord eu un rôle fondamental ; ce rôle s'est fait plus discret à partir de la nationalisation des entreprises électriques et gazières en 1946. Depuis le milieu des années 1990, les collectivités locales revendiquent à nouveau la position d'acteur central face à l'opérateur en monopole ErDF. Ce réveil des collectivités locales (essentiellement celles des zones fortement urbanisées) après une longue période de "somnolence" bienveillante redonne à celles-ci un pouvoir potentiel qu'exercent les élus locaux au travers de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Prises dans le double mouvement de la libération des marchés de l'énergie et de la décentralisation, les collectivités locales aspirent à renforcer leurs compétences. Par ailleurs, la décentralisation s'accompagne d'une montée en puissance des discours sur les politiques énergétiques locales et d'un débat sur la "bonne" maille pour conduire ces politiques.

Encore plus récemment, la montée des préoccupations environnementales et d'économie durable conduit à l'émergence du concept puis de réalisations de production décentralisée sur lesquels les collectivités locales sont fortement impliquées.

Enfin, les concédants tant urbains que ruraux convergent dans leurs critiques du concessionnaire ErDF sur quelques points importants, certains étant aussi le reflet des critiques portées par le citoyen-électeur :

- une dégradation de la qualité de fourniture après les améliorations des années 1990.
- le refus de rendre compte concession par concession (CRAC).
- Le manque de clarté sur les comptes présentés (CRAC).
- la difficulté, voire l'impossibilité, à peser sur les choix énergétiques, de privilégier les énergies locales ou les énergies vertes.

- une contestation du futur compteur évolué, non pour lui-même, mais parce qu'il est l'outil de fonctions non maîtrisées.

En guise de conclusion sur les concessions de distribution

Ainsi, le système actuel de concessions de distribution, qui a plus d'un siècle d'histoire, qui s'est adapté facilement à la nationalisation de 1946 est peut-être à la veille de modifications importantes. Malheureusement, il n'y a aucun éclairage sur les orientations futures. Il semble donc important d'exercer une veille active et plus particulièrement sur les thèmes suivants :

- juridique : la concession de distribution électrique actuelle pourrait-elle évoluer vers des SPL, comme pour l'eau, pour une relocalisation des moyens (techniques, sociaux, environnementaux et de solidarité) ?

- technique : évolution des moyens de stockage de l'électricité, production décentralisée, maîtrise de l'énergie, ...

- réussite ou échec des changements en cours : le renouvellement des concessions hydrauliques, la reprise en régie du service de l'eau à Paris et d'autres communes donneront-elles satisfaction ?

- politique : la revendication de politiques énergétiques locales et le débat sur la "bonne" maille pour conduire ces politiques.

- projections énergétiques : fin du nucléaire au profit de moyens de production renouvelables et décentralisés ?

Les concessionnaires (EDF pour les barrages, ERDF pour la distribution) s'éloignent et éloignent les personnels des concessions rurales, participant ainsi un peu plus à la désertification du plateau. Un groupement de communes constituant une SPL pourrait être le pôle de plusieurs emplois attachés à l'exploitation des concessions de distribution (mise en service, relève, branchement, dépannage, astreinte mais aussi conseils en économie d'énergie et moyens de productions autonomes...)

Des communes pourraient contester leurs adhésions aux syndicats d'électrification (SEHV, SDEC, Syndicat de la Diège) afin de créer des SPL destinées à exploiter le réseau électrique.

Patrick Dubois

L'éloignement du concessionnaire des communes rurales participe de fait au désert rural

Les milieux naturels apportent souvent aux collectivités des ressources qui ont nécessairement des retombées économiques sur le milieu social et économique (ex : la neige en montagne, les plages océanes ou méditerranéennes). Sur le plateau l'eau transformée en énergie ne rapporte que des verroteries aux collectivités locales ou de coûteuses installations bronze-culs ne fonctionnant, à peine, que 2 mois par an.

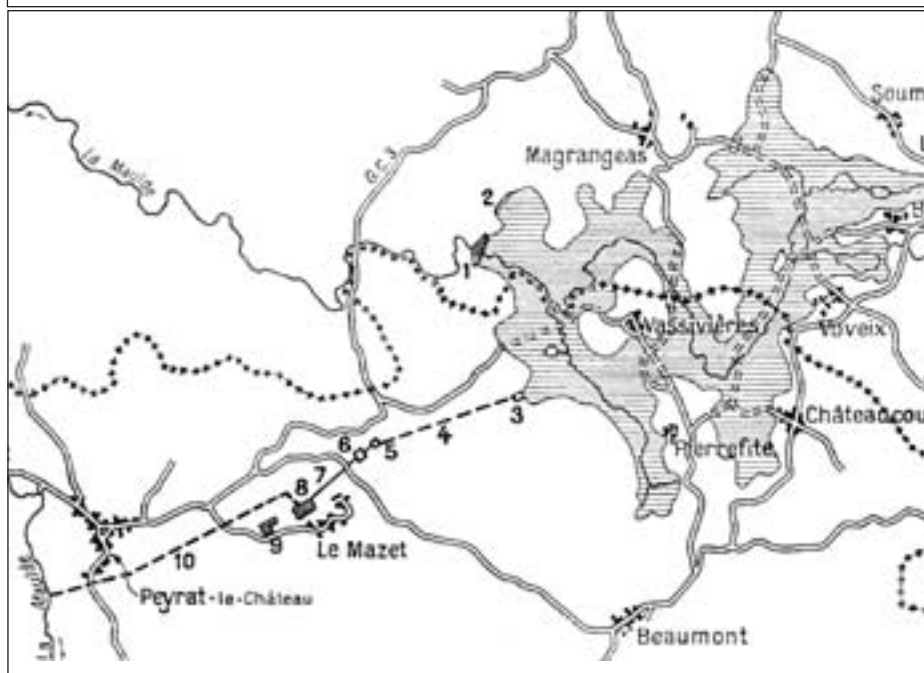
Dans un cadre de la baisse des dotations aux collectivités de la part de l'État et où ces dotations sont à peu près de la moitié en milieu (hyper !) rural par rapport au milieu urbain, il est nécessaire que les concessions hydrauliques compensent cette situation.

Spoliation

Il y a une dizaine d'années EDF a, pour être certain de refroidir l'usine nucléaire de CIVAUX, augmenté d'1 m le niveau d'eau du barrage de Vassivière.

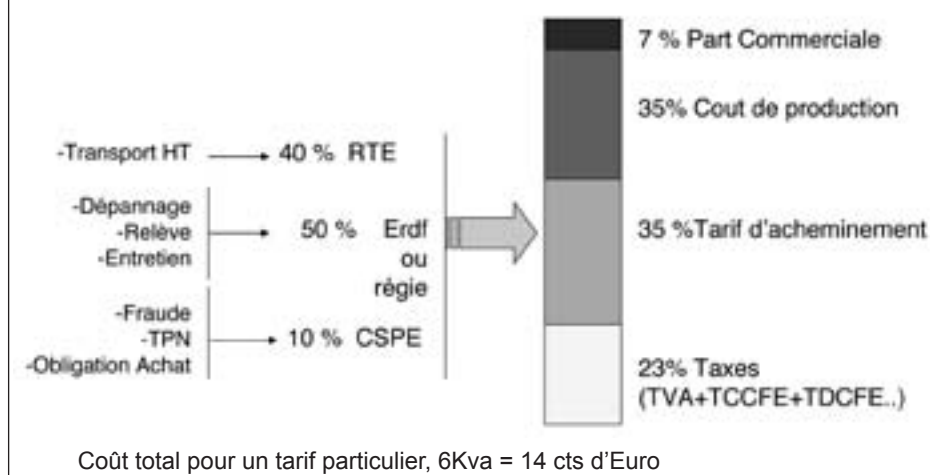
Question : Comment une entreprise cotée au CAC40 peut emprunter le domaine public pour faire son business sans indemniser le propriétaire ?

Aménagement de la Vienne et de la Maulde Garenc Paule. Annales de Géographie. 1952



1 : barrage, 2 : digue annexe, 3 : prise d'eau, 4 : galerie d'amenée, 5 : chambre d'équilibre, 6 : chambre des vannes, 7 : conduite forcée, 9 : usine de Peyrat le Château, 10 : canal de fuite

Structure du prix d'un kW d'électricité en France



Glossaire

- TPN** : Tarif première nécessité.
Tarif aux clients en précarité énergétique subventionné par l'ensemble des utilisateurs.
- CSPE** : Contribution au service public d'électricité. Ensemble des charges non supportable par les fournisseurs (TPN, obligation d'achat, fraude, impayés...) et réparti sur l'ensemble des utilisateurs.
- Obligation d'achat** : Coût du rachat subventionné de l'électricité des productions marginales (Photovoltaïque, éolien, etc.).
- RTE** : Réseau transport d'électricité. Entreprise filiale d'EDF gérant le réseau de transport (> 20kv). À l'inverse d'Erdf RTE est propriétaire de ces actifs.

Erdf : Electricité réseau de distribution France. Exploitant du réseau de distribution quand ce n'est pas une régie.

CRE : Commission de régulation de l'énergie. Organisme créé au moment de l'ouverture des marchés chargés de vérifier les frais exposés par les distributeurs et d'assurer la non discrimination dans l'accès aux réseaux de distribution. C'est cet organisme qui fixe le tarif d'acheminement (50% du prix du kw/h particulier).

TCCFE : Taxe communale sur la consommation finale d'électricité. La part communale de la TCFE en 2011 était évaluée à 1,041 Mds € qui sera de fait soustraite aux budgets généraux des communes et communautés qui la percevaient jusqu'alors, à partir du 1er janvier 2015.

TDCFE : Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité idem mais pour le département.

Nota: TCCFE et TDCFE ne sont payées que par les abonnés <250 Kva (tous les particuliers et petits professionnels)

SEHV, SDEC : syndicats d'électrification départementaux Organismes noyautés par les sénateurs qui fédèrent et se substituent aux communes propriétaires des réseaux basse et moyenne tensions (<20kv) dans la relation avec l'exploitant.

La loi impose un syndicat par département. En Corrèze, singularité régionale, les dissensions politiques entre la Chiraquie (syndicat de la Diège) et les autres syndicats primaires n'ont pas permis ce regroupement.

Histoire du barrage des Combes

L'usine de Confolent à Moutier-Rozeille et le barrage des Combes à Felletin font partie aujourd'hui d'une chaîne d'aménagement de 18 barrages implantés sur quatre rivières limousines : la Vienne, la Creuse, la Maulde et le Taurion. Ce groupe d'exploitation de l'énergie hydraulique régionale est géré par EDF à partir du barrage de Vassivière et de l'usine du Mazet à Peyrat-le-château. Plusieurs de ces barrages comme celui des Combes ont une histoire singulière bien antérieure à la nationalisation de la production électrique en 1946.

À la fin du XIX^e siècle l'électricité est le joyau de l'énergie hydraulique et pour la ville de Felletin cette source énergétique a assuré l'émergence et la prospérité de ses filatures tout au long du siècle. Pour rester au goût du jour la ville souhaite moderniser son éclairage public en passant à l'énergie électrique alors alimentée par une usine à gaz construite en 1882. Au mois de novembre 1900 le maire s'impatiente et reconnaît que Felletin est "une des dernières ville de quelque importance qui soit encore dépourvue d'un éclairage public par l'électricité". La compagnie des ingénieurs lyonnais qui gérait l'usine à gaz se déclare incompétente et rompt le contrat de la concession qui la lie avec Felletin. Sollicités, les frères Sallandrouze, autrefois propriétaires des plus importantes filatures et du barrage de la papeterie mais nouvellement implantés à Aubusson, "font savoir que leurs occupations ne leur permettaient pas de s'occuper présentement de ces questions". Il est vrai qu'à cette date ils entreprennent de transformer en usine hydroélectrique la chute d'eau de la filature de la Croix Blanche qu'ils ont récemment acquise. Ceci dans la perspective de conforter la source énergétique des lourdes machines à vapeur dont ils ont doté leur toute nouvelle manufacture aubussonnaise. De leur côté, les frères Maillot entrepreneurs de charpente nouvellement installés dans le quartier de la gare à Felletin sollicitent de la municipalité la reconstruction du barrage de la Papeterie pour s'assurer une production électrique nécessaire à leurs machines et l'étendre éventuellement à l'alimentation de l'éclairage public de la ville.

Un premier projet felletinois

Au mois de juillet 1902 la ville de Felletin engage M. Arsène Parrain, ingénieur civil, originaire de Guéret et directeur d'une usine électrique. Elle lui confie la concession de l'éclairage électrique et le met en relation avec les frères Maillot pour l'exploitation du barrage de la Papeterie. Cependant dès son entrée en fonction M. Parrain, peu enthousiaste des installations délabrées de la papeterie, prospecte les rives de la Creuse avec l'intention de construire une usine hydroélectrique à partir d'un nouveau barrage. Très vite il est persuadé que le site des Combes conviendrait pour cette installation. En poursuivant sa prospection il acquiert à son nom des terrains communaux de la section des Combes et de Bost-les-Combes en bordure de la Creuse. Au cours d'une réunion du conseil municipal en juin 1903 il soumet le projet d'établissement d'une usine hydroélectrique et la construction d'un barrage au lieu-dit Bost-les-Combes. Finalement, en 1905, pressés par la commune, les frères Maillot et M. Parrain établissent une usine électrique sur le barrage de la Papeterie. Elle devient "la Fabrique rouge", et assurera l'éclairage public de Felletin jusqu'en 1922. Mais Parrain ne désespère pas et poursuit son idée d'un barrage sur le site des Combes. À ce titre il s'intéresse à l'aménagement des bords de Creuse autour du village des Combes et propose le tracé d'un chemin des Combes à Confolent en suivant le cours de la Creuse. En 1908 et 1913 on le verra encore acquérir de nouveaux terrains sur la rive gauche dans la commune de Saint-Quentin-la-Chabanne.

L'hégémonie Sallandrouze

Mais le 30 mai 1913, les frères Sallandrouze par une pétition adressée au sous-préfet demandent l'autorisation de construire un barrage sur la grande Creuse au lieu-dit les Oulades sur le territoire du village des Combes. La manufacture des tapis Sallandrouze est alors la plus grosse concentration industrielle dans la fabrication de tapis. Elle est maintenant installée dans le quartier Saint-Jean d'Aubusson et intègre toute la chaîne de production avec sa propre filature de laine peignée et cardée ainsi que sa teinturerie. Elle emploie 800 salariés. Un arrêté du préfet du 14 mars 1914 valide l'autorisation donnée aux frères Sallandrouze "de construire sur la grande Creuse au lieu-dit les Oulades un barrage de 15 mètres de haut suivi d'une dérivation de 564 mètres sur la rive droite pour former à l'extrémité de la dérivation une chute de 21 mètres".

Un chantier générateur d'emplois et d'innovations

Les travaux ont débuté avant même la pétition et rassemblent aux Oulades un nombre important d'ouvriers : terrassiers, mineurs, boiseurs, ferrailleurs et conducteurs de wagonnets. Cette concentration ouvrière conduit le maire à recevoir dès le mois d'octobre 1912 de Jules Clément, terrassier-mineur, l'intention d'ouvrir une buvette dans un baraquement aux Combes, et, toujours dans le même lieu, en février 1913, Jean Dupuy, ouvrier mineur, déclare son intention d'exploiter dans un baraquement en planches un débit de boissons. Nécessité pressante puisque six semaines plus tard, le 28 mars, "Michel Roy déclare qu'il a l'intention d'exploiter un débit de boissons et teneur de pensionnaires dans une maison du village des Combes dont il est locataire". Ce village felletinois est totalement investi par cette population ouvrière. En novembre 1913, Antoinette Meunier, célibataire, ouvre un débit de vin dans la maison de Madame Biesse ; celle-ci reprend le commerce à son compte en 1915 et l'exploite encore en 1918. Au fil



de la construction du barrage la buvette ouverte en 1912 par Jules Clément devient en 1914 une cantine bâtie en bois et couverte en bitume. En octobre 1915 c'est encore un ouvrier mineur qui exploite le débit de boissons et tient des pensionnaires dans ce baraquement en planches mais cette fois couvert en ardoises. Malgré la guerre les travaux se poursuivent. Des travailleurs étrangers viendront apporter leur concours à ce chantier exceptionnel.

Un arrêté préfectoral du 4 janvier 1917 autorise la mise en route du barrage des Combes à Felletin avec sa centrale hydroélectrique de Confolent sur la commune de Moutier-Rozeille. Il donne une concession exclusive aux frères Sallandrouze pour assurer l'éclairage et les besoins de forces motrices électriques sur tout le territoire de la commune d'Aubusson. À l'automne 1918, dans un courrier du service hydraulique des Ponts et Chaussées de la Creuse on apprend que le ministère de l'Armement soucieux du développement des industries pour des fournitures militaires s'intéresse à cette nouvelle ressource énergétique et fait même des propositions pour le rehaussement du barrage. Aussi dès 1919 les frères Sallandrouze opèrent ce premier rehaussement pour porter la hauteur du barrage à 17 mètres et par la même occasion étendent leurs concessions de fourniture d'énergie électrique à d'autres

communes environnantes. C'est ainsi qu'en 1922, à l'initiative du sous-préfet d'Aubusson, les installations électriques de la Fabrique rouge de Felletin deviennent une sous station de l'usine de Confolent.

Une spéculation lucrative

Le développement prodigieux de l'électricité dans la décennie 1920-1930 entraîne la dynastie Sallandrouze à modifier ses stratégies. Dans une première étape elle liquide la Société en nom collectif *Sallandrouze frères* pour entrer dans la spéculation capitaliste en fondant en 1925 la *Société des forces motrices de la Haute-Creuse*, société anonyme au capital de 3 500 000 F dont le siège social est établi dans les locaux de la société Sallandrouze à Paris et dont 70% du capital demeure entre les mains des trois cousins germains Sallandrouze. Cette nouvelle société rassemble les deux usines hydroélectriques de la Croix-Blanche et de Confolent et du barrage des Combes. À plusieurs reprises jusqu'en 1939 des travaux de modernisation seront entrepris sur cet ensemble industriel. Le barrage des Combes sera encore surélevé à 22 mètres en 1927 et le capital de la société, qui changera plusieurs fois de nom, montera à 5 millions en 1929.

La nationalisation de la production d'énergie électrique et la création d'Électricité de France (EDF) en 1946 annoncent la liquidation de la Société des forces motrices de la Haute-Creuse. En échange elle reçoit des indemnités conséquentes et confortables qui seront soldées en 1953. De 1919 à 1946 pour la dynastie Sallandrouze les solides revenus de cette spéculation ont servi de caisse de renflouement à l'usine des tapis et tapisseries d'Aubusson soumise aux aléas d'un marché le plus souvent en régression.

Sur le barrage des Combes et l'usine de Confolent, EDF procédera à de nombreuses transformations dont une nouvelle surélévation du barrage, le portant à 31 mètres en 1958. Par contre la société nationale s'interdit toute production électrique sur le site de l'usine de la Croix-Blanche dont elle se sépare en la vendant à un particulier en 1960. Depuis 2001, un nouveau propriétaire a repris et modernisé l'usine, dite de la Rebeyrette, qui produit en 2014 autant d'électricité qu'en consomme la ville d'Aubusson.

Alain Carof



Glanés ici où là, des textes qui, de près ou de loin, évoquent le plateau de Millevaches

La Pravda commémore La Courtine

Pierre Pascal est un Français qui en 1917 a choisi la révolution bolchevique et s'est installé en Russie. Il y tient son journal dans lequel il note ses enthousiasmes, puis, de plus en plus, ses déconvenues. Le 1er août 1929, il lit la *Pravda* et note dans son journal :

“Un feuillet rappelle le massacre des soldats russes mitraillés au camp de La Courtine par l'artillerie française pour avoir refusé de continuer la guerre en juin 1917 : “La veille de l'exécution, ils étaient 11 000. Ils sortirent du camp 8 515.”

Pierre Pascal, *Journal de Russie 1928-1929*, éditions Noir sur blanc, 2014.



Millevaches, campagne plurielle

Le 11 décembre dernier, Greta Tommasi soutenait à l'université de Limoges une thèse pour l'obtention du doctorat de géographie. Ses terrains d'étude : la Sierra de Albarracín, en Espagne, et le plateau de Millevaches, deux régions qu'elle compare sous l'angle de la mobilité des populations. Le titre de sa thèse : *Vivre (dans) des campagnes plurielles*. Extrait de la conclusion, où la question des “anciens” et “nouveaux” habitants est interrogée.

Malgré la spécificité des deux terrains d'étude, il est possible de souligner des phénomènes plus généraux, susceptibles d'être observés dans d'autres espaces ruraux concernés par des recompositions socio-spatiales induites par des flux migratoires. Les formes de cohabitation et les sociabilités que nous avons décrites montrent une campagne où les groupes sociaux se côtoient, sans que l'on puisse parler d'une société caractérisée par une forte cohésion. Il en ressort une campagne où des groupes sociaux différents (par critère d'âge, d'origine, de catégorie socioprofessionnelle, motivation de vivre dans le milieu rural) partagent un espace sans toujours partager le même rapport spatial : les liens aux lieux et aux autres correspondent à des parcours et des logiques hétérogènes. En conséquence, les manières de pratiquer l'espace, de le représenter, d'y développer des relations sociales sont variées. Ces différences ne correspondent pas forcément à une catégorisation populations locales/nouveaux habitants. Ces deux profils sont par certains aspects divisés, et l'origine (“être d'ici” ou “être d'ailleurs”) est encore un facteur d'identité locale. Les clivages qui se manifestent face à l'enjeu du pouvoir local (les dernières élections municipales en Limousin en ont été l'exemple) ou à la gestion des ressources environnementales en témoignent. Ces oppositions sont, de manière paradoxale, plus marquées en Limousin, où la migration est plus ancienne. Elles le sont moins dans la Sierra et cela s'explique par une immigration plus récente, avec de



nouveaux habitants moins nombreux en proportion, qui ne développent pas encore une conscience de groupe. De plus, le mode d'habiter dans la Sierra favorise les échanges entre anciens et nouveaux habitants : l'habitat dense et concentré des villages rend les contacts difficilement évitables, et la vie villageoise a une place notable dans l'imaginaire rural, raison pour laquelle les habitants évitent les clivages trop profonds. Pour autant, des crispations commencent à être visibles et elles iront peut-être croissant quand les nouveaux habitants s'impliqueront plus dans les mairies et les instances décisionnelles locales. Il sera alors intéressant d'analyser l'évolution des compositions des conseils municipaux. Ils représentent en effet, dans la Sierra et en Limousin, des lieux de construction de projets partagés, mais aussi de confrontation sur des thématiques sensibles, en plus d'avoir une portée symbolique, étant des lieux où se jouent la

reconnaissance et la légitimité des nouveaux habitants. Ainsi, même si la catégorisation nouveaux habitants/locaux peut se révéler fonctionnelle, elle est perméable. Les constructions sociales autour de l'autochtonie et de l'altérité, ainsi que les parcours biographiques, rendent difficiles les classifications : comment classer les migrants ayant des origines familiales à la campagne, les enfants des migrants ? Comment considérer les “nouveaux habitants” installés depuis trente ans ou encore les “locaux” n'y ayant vécu qu'à la fin de leur vie ?

Ce sont autant de configurations et de parcours qui relativisent cette catégorisation, laissant ressortir d'autres facteurs de stratification sociale. Des éléments sociaux et économiques autres que l'origine peuvent aider à mieux appréhender les dynamiques des campagnes, comme l'a mis en évidence l'analyse des parcours migratoires et des sociabilités des nouveaux habitants. Des facteurs comme les motivations de vivre, d'arriver, de rester, de revenir dans l'espace rural, la relation à l'environnement où les modalités d'engagement local sont des clés pour comprendre la complexité sociale, de manière transversale à l'“être d'ici” ou l'“être d'ailleurs”.

Greta Tommasi, *Vivre (dans) des campagnes plurielles. Mobilités et territoires dans les espaces ruraux. L'exemple de la Sierra de Albarracín et du Limousin*. Thèse de géographie, décembre 2014.

Marx explique “l'arriération” limousine

Dans son dernier texte publié, Pierre Bergounioux, raconte comment la lecture du *Capital* lui donne les clés pour comprendre la situation de sa région natale.

“Faute d'une pratique élargie du petit monde où j'évoluais, de temps, aussi, j'ai méconnu ou manqué ceux qui en avaient quelque idée. Je songe au salarié agricole qui dirigeait la section locale du Parti Communiste et qui, pour le peu que je l'ai fréquenté, m'inspirait de la sympathie. Il ne distinguait pas. Il traitait des autres, y compris les enfants et les adolescents, sans hauteur, en égaux - “Salut, jeunesse ardente et généreuse” ! Il tenait pour des atteintes personnelles les agressions répétées contre des gens dont nous séparaient des milliers de lieues, affrontait, physiquement s'il le fallait, la gendarmerie mobile lors des grèves, des manifestations. J'étais pour les rejoindre, lui et la petite société farouche, bien résolue, qui se réunissait à intervalles réguliers dans une petite maison triste, au fond d'une petite rue encore plus triste, à l'écart du boulevard, lorsqu'il a pris fantaisie à mon professeur de lettres de m'expédier aux cinq cents diables, pour étudier les lettres.

Si quelqu'un avait le fin mot de l'affaire,

c'était lui, et pour deux raisons. La première, c'est qu'il était ouvrier dans une entreprise d'horticulture. L'autre, qu'il se réclamait du matérialisme historique. Or, c'est sous la plume de Marx qu'on trouve l'explication achevée, scientifique de la formation de la valeur dans les deux secteurs de la production, industrielle et agricole, où elle obéit à des lois contraïnes. Dans le premier, ce sont les utilités obtenues à moindres frais qui fixent le prix du marché, dans le second, les plus onéreuses parce que les “bonnes terres” ne suffisent pas à fournir les deux quintaux de blé par personne et par an qui couvriront les besoins. Il faut en cultiver de “moins bonnes” qui, à rendement égal, réclament un surcroît de travail ou, pour un travail équivalent, livrent un produit moindre. Celui-ci doit

être vendu à sa valeur, sans quoi ses producteurs ne pourraient subsister et la famine s'installerait dans le pays. Mais il ne laisse aucun surplus. En revanche, celui des “bonnes terres”, qui s'écoule au même prix, procure un profit à leurs propriétaires. C'est la rente foncière différentielle.

Quel rapport entre ces vastes abstractions et les réserves vétilleuses que m'inspirait l'univers de mes éveils ? Je ne l'ai compris qu'après, au loin, lorsque *Das Kapital* m'a passé entre les mains, le livre quatrième, le tome second, surtout, qui sont consacrés à la plus-value et qui n'étaient pas encore traduits en français lorsque, à trois ans, à six et à seize, je me demandais ce qui pouvait bien se passer et que personne, à ma connaissance, n'en avait la moindre idée. Nous étions les

otages des “moins bonnes terres” de l'économie politique. J'avais entendu dire, un jour, qu'elles livraient quatorze quintaux de seigle à l'hectare, quand elles voulaient bien donner autre chose que des fougères, de la bruyère et de l'ajonc. Ce que j'ignorais, c'est que les bonnes en produisaient cent et plus, de pur froment, sur une même superficie. Et alors ? Eh bien, en l'absence de surplus, de gain, il était impossible de financer les travaux d'embellissement, de payer, je l'ai dit, les services de virtuoses, d'artistes, de poètes qui auraient décrit, en vers ou en prose, le décor de nos jours, reproduit nos paroles, exalté nos actes, nos usages, peint nos gestes et nos visages. La sous-préfecture natale témoignait, à sa manière resserrée, affligeante, de la pauvreté de l'arrière-pays rural et, en dernière instance, de la détermination économique de la vie, des humeurs, des pensées.

Pierre Bergounioux, *Un abrégé du monde*, Fata Morgana, 2014.



Une étincelle dans les yeux

Nous ne sommes pas seuls. Partout l'abîme entre le territoire vécu et les institutions ne fait que croître. Ici et là, proche ou loin, la vie s'organise par les habitants eux-mêmes et les différentes expériences se relient entre elles. De nouvelles alliances se tissent. En passant chez les zapatistes, il semble que, par-delà les différences et la distance, nous partageons une condition commune, celle d'un combat. Récit au retour d'un voyage au Mexique de quelques habitants du Plateau.

Le Congrès national indigène, lieu de convergence et d'appui mutuel entre les nombreuses luttes indiennes, avait lancé un appel à rejoindre un grand moment de partage mondial, le premier "festival mondial de las resistencias y las rebeldias contra el capitalismo" qui s'est tenu fin 2014 dans plusieurs endroits du Mexique pour finir au Chiapas. Étaient ainsi conviés "les peuples zapatistes, les peuples, tribus, nations et barrios du Congrès national indigène, les peuples originaires du continent, et les peuples, collectifs et individus adhérents de la Sexta (en référence à la Sixième Déclaration de la Selva Lacandona) nationale et internationale du monde entier", à partager "les paroles, les expériences, les chemins et la décision commune de la possibilité d'un monde où tiennent beaucoup de mondes". "Nous luttons pour un monde qui n'est pas un, unique et indivisible, mais au contraire pour un monde qui contient de nombreux mondes". Et les chemins sont nombreux. Suivent quelques bribes de la longue et inspirante expérience zapatiste saisies par-ci par-là.

"L'écho du petit, du local et du particulier se réverbérant dans le grand, l'intercontinental et l'intergalactique"

La tentative zapatiste se veut d'articuler entre elles différentes échelles : l'autonomie locale et les particularités ethniques autant que des perspectives internationalistes. Sans hiérarchisation aucune, l'organisation politique et sociale zapatiste des communautés indigènes se diffractent en plusieurs niveaux et se lient, année après année, à d'autres luttes mexicaines ainsi qu'à des perspectives mondiales. L'une d'entre elles est de constituer un réseau planétaire de luttes, appelé "la Sexta" dont l'une des dernières étapes s'est matérialisée lors de cette rencontre itinérante. Pour ce faire, les zapatistes affirment qu'il ne s'agit plus aujourd'hui de faire la liste, connue jusqu'à la nausée, des NON de ce que nous refusons, mais d'élaborer collectivement les OUI qui caractérisent les mondes que nous voulons.

"Les anciens disent que le vent, la pluie et le soleil se mettent à parler d'une façon nouvelle à la terre, que tant de misère ne peut pas continuer à donner cette moisson de mort, qu'elle doit commencer à donner une moisson de révolte". (Forêt Lacandone, août 1992)

Déposséder de leurs terres par la bête insatiable

En 1988, le gouvernement mexicain modifie l'article 27 de la Constitution, issu de la Réforme agraire de 1917 qui avait restitué les terres aux communautés villageoises - un des acquis les plus importants de la révolution mexicaine et de la lutte d'Emiliano Zapata. Les terres dites *ejidales*, dont la propriété était collective et l'usage familial, peuvent alors être vendues et transformées en propriétés privées. L'origine historique du mouvement zapatiste est une prise de conscience d'une condition commune de misère absolue des peuples indiens, un mouvement social de récupération des terres et des territoires, et c'est lors de la rencontre de l'EZLN (Ejército Zapatista de Liberación Nacional, armée

zapatiste de libération nationale) avec les communautés indigènes que le mouvement zapatiste prend l'ampleur d'un peuple en armes. Reprendre les terres dont les *finqueros* se sont emparés, c'est aussi pour les peuples indiens, reprendre leurs territoires et par-là, affirmer leur autonomie politique et sociale. Construire une autre manière de vie oblige cependant à se confronter à l'État mais aussi à un autre mode de vie - celui-là, capitaliste. L'hostilité contre-insurrectionnelle ne cesse d'ailleurs de se manifester, directement ou de manière détournée. Des groupes et/ou organisations sont par exemple poussés par les autorités à harceler les communautés zapatistes afin de leur reprendre des terres récupérées en 1994 mais non légalisées. L'implantation massive d'éoliennes (deux tiers des parcs éoliens sont sous contrôle étranger - Edf France, Pays-bas, Espagne...) détruisant l'écosystème lagunaire dont vivent les pêcheurs de l'isthme de Tehuantepec ou les récents enlèvements et meurtres de 43 étudiants issus de l'École normale rurale de Ayotzinapa, le 26 septembre 2014, dans la ville d'Iguala dans l'État de Guerrero font partie de la longue liste de ces incessantes attaques.

Vivre comme si l'État n'existe plus

De trahisons en réformes constitutionnelles à contre-courant des maigres acquis antérieurs, le dialogue avec l'État mexicain est définitivement rompu au début des années 2000. La construction de l'autonomie zapatiste émane directement de la vie commune et fait apparaître un mouvement profond de recompo-



sition d'une vie sociale sans État, sans pouvoir séparé. Ce qui implique entre autres une intransigeance sans faille à ne bénéficier d'aucune aide de l'État, sous quelque forme que ce soit. L'autonomie consiste donc à lier étroitement le politique et le social, et ce, à partir de connaissances, pratiques et usages du monde ancestraux, de solidarité et de travail collectif notamment, autant en ce qui concerne l'éducation, la santé, les fêtes ou les rituels, que les obligations mutuelles et les échanges de services... La politique n'est plus une affaire de spécialistes ; tous s'emparent des tâches d'organisation de la vie collective. Loin d'une simple décentralisation des pouvoirs, c'est une démarche de reprise en main collective de son destin : à la fois construction d'une autre réalité sociale et d'une autre forme de "gouvernement". L'organisation de l'autonomie sociale et politique zapatiste se déploie ainsi des communautés indigènes (assemblées, lieux de débat et de décision, délégués) à la commune (conseil municipal, com-

missions), et de la commune aux caracoles (centre politique et administratif regroupant plusieurs communes, hôpital, école, conseil de bon gouvernement). Au-delà de ces trois dimensions, une tension entre horizontalité et verticalité se concentre au point de rencontre de l'autonomie avec la pensée stratégique (EZLN). L'une limitant l'autre et inversement, elles se doivent d'être en dialogue permanent. Enfin et au-delà encore, c'est la construction d'un "réseau de luttes planétaires" qui prend forme... Loin d'un espace clos de désertion ou de protection hors du monde, l'autonomie zapatiste est plutôt l'affirmation vivante que pour construire et lutter, il faut une force collective organisée.

Étincelle de liberté

Dans leurs yeux une étincelle, celle d'une victoire, d'un autre rapport à la vie, à la Terre, aux autres et à soi. Cette étincelle, si petite soit-elle, est un miroir. Un miroir dans lequel nous pouvons nous voir et où nous pouvons les voir, en même temps. En les voyant nous nous voyons. Cette étincelle, si petite soit-elle, contient le long et douloureux orage de deux civilisations qui s'affrontent et la lutte obstinée qui en est née. Où pour l'une la liberté se réduit à l'immédiateté de l'ego dans un monde peuplé d'objets. Où pour l'autre, la liberté est celle de l'être saisi dans sa dimension spirituelle, donc commune et singulière à la fois. Là, différence et égalité parviennent à se conjuguer : les différences tendent à s'épanouir sans hiérarchisation ; l'égalité reconnue sans homogénéisation. Dans ce miroir, les "je" changent de substance et la peur de disparaître s'évanouit dans une certaine continuité vivante. Une continuité où il n'est plus question d'individu ou de collectif, mais d'autre chose. Quelque chose qui nous dépasse et nous prend, mais où pourtant l'on ne cesse pas d'exister.

Sophie Weiler

L'orage ... celui-là même.

Il naîtra du choc de ces deux vents, son heure arrive, le feu de l'histoire brûle déjà ; pour l'instant, le vent d'en haut domine, le vent d'en bas approche, voici l'orage... Ainsi s'accomplira... La prophétie... celle-là même. Quand l'orage sera passé, quand la pluie et le feu laisseront à nouveau la terre en paix, le monde ne sera plus le monde, mais quelque chose de mieux.

Forêt Lacandone, août 1992,
Sous-commandant insurgé Marcos



La croissance économique est mortifère !

Les économistes non orthodoxes, les écologistes radicaux, les décroissants nous ont depuis longtemps montré que la croissance économique apporte la mort (biodiversité, climat, énergie, épuisement des ressources, impasses démographiques, les blocages sont multiples et connus), mais c'est rarement aussi évident, et au premier degré, que dans l'article ci-joint lu dans La Montagne. Même si sont avant tout vantées (en termes neutres) les qualités techniques du missile AASM :

- "une précision et une portée bien supérieure aux autres bombes guidées",
- "l'AASM a démontré ce qu'il pouvait apporter".

Il est évident que tout le monde comprend qu'il s'agit d'anéantissement de

vies humaines. Mais "plusieurs dizaines d'emplois dépendent du missile", une "bonne nouvelle pour le site du Bourbonnais". Alors... Un mois après cet article, le vente du Rafale à l'Egypte, accompagnée de cocoricos tonitruants, ne fait qu'enfoncer un peu plus le clou ! Qu'il était confortable, lorsque les socialistes étaient dans l'opposition, de fustiger les ventes d'armes à des régimes dictatoriaux et/ou corrompus ! L'Egypte correspond tout à fait à cette définition (cf les assassinats de manifestants pacifiques), mais quand on est au pouvoir, la perspective change... On crée des emplois et on contribue à la croissance économique !

Jean-François Pressicaud

MONTLUÇON ■ Plusieurs dizaines d'emplois dépendent du missile AASM, fabriqué dans l'Allier

Nouvelle année, nouvel espoir pour la Sagem



Depuis la fin de la vente du Rafale de Bujaleuf, le missile AASM, conçu par le groupe Sagem, pourrait trouver un nouveau débouché. Le journal Le Monde a publié cette semaine le projet du général Denis Lécuyer, chef d'état-major de l'armée de l'air, consistant à acheter une douzaine de missiles AASM pour le site de Bourbonnais : une étude a été lancée pour évaluer le projet. Plusieurs dizaines d'emplois en jeu.

Avant la loi de programmation militaire 2014-2019 l'armée de l'air poursuivait d'acheter quatre mille missiles AASM. Des commandes de 100 millions de francs.

Après la prise de plusieurs dizaines d'emplois à Montluçon - et d'autres en région parisienne - il s'agit de relancer la production de missiles AASM.

Les commandes de 100 millions de francs de missiles AASM ont été lancées par l'armée de l'air.

Le missile AASM est un missile air-terre à guidage inertiel et GPS. Il est capable de frapper des cibles à une précision de 10 mètres.

La vitrine écolo de nos sénateurs

Quoi de plus gratifiant pour des élus, que de démontrer leur sensibilité aux causes environnementales par des actions emblématiques qui ne demandent pas trop d'engagement ?

Au niveau local, nos édiles président les inaugurations de sentiers de découverte, les réceptions de travaux de signalétique pour des zones naturelles à préserver, se montrent parfois à des réunions d'information sur les bonnes pratiques respectueuses de la nature. Nos élus locaux siègent également dans les instances des parcs naturels régionaux. Paradoxalement la préservation de l'environnement se révèle, en milieu rural, assez souvent être un sujet déli-

cat, source de controverses. Il convient donc pour les élus de savoir manœuvrer adroitement pour ménager la chèvre et le chou.



Alors, si l'on continue avec les dictons populaires, c'est au pied du mur qu'on voit le maçon ! Qu'en est-il, par exemple, de nos sénateurs ? Lorsqu'un de leurs collègues, sénateur du Morbihan (groupe écologiste), a proposé une résolution relative à la préservation des insectes pollinisateurs, de l'environnement et de la santé, demandant un moratoire sur l'utilisation de certains pesticides, quelle a été leur réaction ? Pour la région Limousin, seul Jean Marc Gabouty (Haute Vienne) a voté POUR ! Eric Jeansannetas et Jean Jacques Lozach (Creuse), Marie-Françoise Pérol-Dumont (Haute Vienne), Daniel Chasseing et Claude Nougéin (Corrèze) ont voté CONTRE .

Ainsi, lorsqu'il s'agit de prendre position, nos sénateurs n'échappent pas à la règle. Après avoir vanté les splendeurs de l'étang des Landes, or avoir invité des représentants écologistes à un débat sur l'agro-écologie au CFPPA d'Ahun, pour ne citer que des exemples creusois, ils oublient toutes ces préoccupations dès qu'ils se retrouvent à Paris, au palais du Luxembourg. La vie des abeilles et autres pollinisateurs, dont dépend directement, en outre, la préservation de la biodiversité végétale, tout cela ne fait pas le poids face aux enjeux électoraux des départementales de mars 2015.

Maryse Villain

Les blaireaux, les indiens et les socialistes

Lors de la traditionnelle cérémonie des vœux de la mairie d'Eymoutiers, le 10 janvier 2015, Madame Pérol-Dumont, sénatrice PS de Haute-Vienne, a eu une sortie pour le moins inattendue : "Il nous faut de la croissance et pas de la décroissance comme le voudraient les indiens et les bobos du Plateau". Une stigmatisation pour le moins étonnante après avoir entendu les appels vibrants et dégoulinants des jours précédents pour dénoncer, justement, toutes les stigmatisations et toutes les intolérances... Un "indien" du Plateau réagit.

En 2014, lors de la cérémonie des vœux, le maire de Bujaleuf avait manifesté son amour du plateau de Millevaches, regrettant seulement qu'il soit peuplé d' "un peu trop de blaireaux". Pour les vœux de 2015 à la mairie d' Eymoutiers, c'est Madame

Pérol-Dumont qui a relancé la croisade anti-indiens du plateau... Voilà un comportement qui s'apparente à celui des instituteurs de la IIIe République qui lavaient au savon la bouche des petits écoliers s'égarant à parler occitan. La démarche intellectuelle est la même :

imposer son mode vie, se tourner vers la grande ville, appauvrir les campagnes pour enrichir les cités. L'attitude de ces hussards de la République faisait suite à celle des colons d'Afrique et du Tonkin, sûrs de leur droit et de leur bénéfique domination. La bêtise n'est qu'un éternel recommencement ! Mais aujourd'hui, si le siphonnage économique continue (l'énergie, le bois, l'eau), la conquête et la conservation du pouvoir semblent être le seul horizon de ces élus si haineux d'une population qu'ils fantasment du reste en grande partie. Le bien être, la qualité de vie, la gestion à long terme ne sont pour eux que des sous-produits de leur hypothétique réussite. Et de réussite on peut en discuter : la désertion des campagnes,

la destruction de ce qui reste, la paupérisation des agriculteurs, etc. Quelle mouche pique donc cette caste dominante pour s'en prendre aux jeunes (et moins jeunes) qui vivent, repeuplent, innovent tout en partageant les joies et peines de notre territoire ? Cette survivance d'une gauche qui a voulu révolutionner la société et qui sombre 40 ans après dans la collaboration au libéralisme, voit peut-être sa fin proche et essaie, dans un baroud d'honneur désespéré, de mobiliser sur son nom et contre l'autre ainsi montré du doigt, les derniers gogos qu'ils ont d'ailleurs toujours méprisés.

Patrick Dubois
Un indien du plateau



"ICI LE PLATEAU"
le blaireau parle aux blaireaux

ATTENTION ATTENTION
Mme Pérol-Dumont sous le regard complice et énamouré de son ami Perdusat a ouvert la chasse aux blaireaux du plateau ! À quand les gilets pare-balles en vente au MGT ?

BILLET D'HUMEUR

Comité montagne invisible

La plateforme de la montagne limousine rédigée pour les élections de mars 2014 et portée par de nombreuses communes a servi de base de réflexions et d'orientations pour certains. C'est le cas de Saint Martin-Château, qui, en mettant en œuvre les assemblées d'habitants a largement ouvert

le débat sur les préoccupations des habitants. Le point majeur est celui de la forêt puisque notre commune est boisée à plus de 70% de sa superficie. Devant nos chemins défoncés, notre environnement saccagé, nos rivières polluées, notre paysage défiguré et nos routes détériorées, la commune et son conseil a réagi en prenant des mesures fermes (voir article page 4) car ces dégâts sont dus aux exploitants

forestiers. Les organismes forestiers, comme la SEFSIL dont Ambiance bois fait partie (quel paradoxe !), poursuivent la commune au tribunal administratif. Aucun écho sur le territoire ! Où sont les brillants défenseurs de notre qualité de vie, du désir d'inventer ici une autre vie ? La situation attentiste de beaucoup ne fait rien avancer. On nous rétorque que notre arrêté ne passera pas, qu'il est illégal, peut-être, mais on

s'en fout. S'il faut rester uniquement sur le terrain de la légalité imposée par le lobby des forestiers nous n'en sortirons jamais. Alors il faut se battre, mais pas seuls. Il nous manque sans doute cette étincelle, cette connivence, ce zeste de conspiration indispensable pour mettre à mal cette vision capitaliste de notre territoire.

Michel Bernard

Questions sur la vérité des historiens

À propos de “Une légende du maquis. Georges Guingouin du mythe à l’histoire”

Avec son livre “Une Légende du maquis”, Fabrice Grenard réalise une monographie monumentale, qui se présente comme « définitive », du résistant et du personnage politique Georges Guingouin. Cet ouvrage ambitieux d’un historien tout juste quarantenaire correspond à un travail académique d’Habilitation à diriger des recherches qui semble avoir été publié en l’état, rapidement, contrairement aux usages de l’édition.

Passage obligé vers le professorat des universités, cette deuxième “thèse” après le doctorat fait accéder à la plus haute qualification universitaire. Ce mémoire constitue donc une sorte de chef-d’œuvre par lequel l’auteur recherche une reconnaissance officielle, une légitimité, une réputation d’historien français de la seconde guerre mondiale. Une petite famille de noms de grands aînés vient alors à l’esprit : Pierre Laborie, Jean Pierre Azema, Henry Rousso, Olivier Wieviorka... Bref, si pour l’intéressé l’enjeu professionnel était de taille – la concurrence pour les postes à l’Université étant très rude –, l’enjeu intellectuel et de notoriété, lié d’ailleurs au premier, paraît plus important encore.

Il s’agissait pour Fabrice Grenard de réussir une démonstration magistrale devant ses pairs qui fasse aussi l’objet d’une certaine publicité par son impact. La finalité était de produire un ouvrage d’histoire qui serait sa référence et ferait référence par rapport à l’institution universitaire en s’appuyant également sur le “public cultivé”.

Il fallait pour cela choisir un sujet – ou plutôt un “objet” d’étude – particulièrement significatif et connu dans le champ dont il s’était fait une spécialité : l’Occupation, l’histoire des maquis.

Un travail “scientifique” sur le cas Guingouin

Le cas (de) Guingouin, figure forte, originale et complexe de la Résistance et du communisme, dont l’histoire encore “sensible” n’avait jamais été étudiée spécifiquement par un historien, était un sujet tout à fait idoine. Il présentait de surcroît un potentiel médiatique.

Plus fondamentalement, cette recherche, son orientation, permettait à Fabrice Grenard de se faire valoir aux yeux du petit monde des historiens français de la seconde guerre mondiale avec une contribution conséquente à l’historiographie dominante dont un des chantiers actuels majeurs consiste à déconstruire (ce qu’elle considère comme) la légende de la Résistance.

La méthode de l’étude, très académique et disciplinaire, consiste en un examen minutieux et distancé de la question. Elle se traduit, concrètement, par une recherche extérieure au terrain, essentiellement cantonnée à une étude des pièces - documents et archives - qui se veut exhaustive.

En mettant en exergue à son livre, en pointant de manière insistante lors de ses interviews et interventions, sa démarche objectivante/objectiviste de recherche, Fabrice Grenard veut faire penser qu’il opère un travail “scientifique” (de “savant”) quasi chirurgical, à travers lequel la réalité-vérité se dévoilerait.

Légende noire contre légende dorée

Avec Guingouin, Fabrice Grenard s’est attaqué à un morceau de choix qu’il qualifie de “légende dorée” (trop belle pour être vraie), construite en opposition et en liaison (dialectique) avec une “légende noire” toute aussi biaisée. Sachant que la première l’a emportée sur la dernière.

Son opération particulièrement délicate, consistera, au long des 600 pages du livre, à déconstruire et repeindre, touche après touche, la geste héroïque de “l’une des plus belles figures de la Résistance”, “l’un des chefs de maquis les plus prestigieux de la Résistance”. Fabrice Grenard “écorne” un symbole fort qui touche à la mémoire et à la sensibilité collectives et, à travers celui-ci, l’histoire d’un maquis parmi les plus importants, et certainement le plus remarquable de la Résistance intérieure.

Dès l’introduction de son livre, il prévient le lecteur et prend les devants en ces termes: “Il paraît indispensable d’essayer de replacer la trajectoire et l’action de Georges Guingouin dans un contexte plus large, en évitant d’en faire une histoire totalement déconnectée [!] dont il aurait été le seul acteur. Cela ne veut en aucun cas dire qu’il n’a pas joué un rôle important, ni qu’il ne se soit pas montré héroïque à de nombreuses reprises.”.



Grenard va donc méthodiquement reconsidérer (“re-contextualiser”) le rôle du Grand Georges, relativisant, banalisant ou oblitérant, les uns après les autres, les éléments idéologiques, politiques, militaires... et même moraux pouvant lui conférer une singularité, une étoffe, bref, une stature de héros.

Guingouin ? Un instit qui a mauvais caractère !

Quelques centaines de pages plus loin, après sa “radioscopie”, que reste-t-il de l’image du résistant?

Il en restera le portrait d’un instituteur de campagne particulièrement idéaliste, courageux, intransigeant, quelque peu naïf et autoritaire, très lié à un/son (petit) monde paysan qu’il a su mobiliser et lever sur un/son secteur de la Montagne limousine, grâce à son aura. En dernière analyse et prosaïquement, cette histoire serait celle d’un résistant, cadre intermédiaire du parti communiste et stalinien modèle, devenu responsable départemental des FFI, dont les périodes aiguës de désaccord avec son parti auraient surtout été causées par les mauvais côtés d’un tempérament particulièrement fort ; ces péripéties, considérées secondaires, ne portant aucunement sur des questions de fond. Selon F. Grenard, devant l’Histoire, Guingouin aurait été de bout en bout le fidèle serviteur de son parti ou son jouet, contribuant par ailleurs avec une efficacité remarquable à la libération de Limoges et à la remise en place des institutions républicaines dans le chef lieu de la Haute-Vienne. Les raisons de sa rupture avec le PCF en 1952 sont envisagées, encore une fois, comme relevant principalement des intempérances de sa personnalité (entière, butée, marquée par un aveuglement de l’esprit – par rapport à Staline, puis Tito... et le communisme en général). De plus, rien n’attesterait que son propre parti ait cherché à l’éliminer physiquement dans la clandestinité, a fortiori après la Libération.

Grand oral à Limoges

Le 21 novembre dernier, quelques mois après la parution de son livre, à l’invitation de l’association “Rencontre des historiens du Limousin” et du Musée de la Résistance, Fabrice Grenard vint à Limoges passer un “Grand Oral” face à un public qu’il savait particulièrement sensible et averti : une réunion (un conseil) de famille géant(e) avait été en quelque sorte convoqué(e) pour l’auditionner (la salle de l’Espace CITÉ était comble - 200 personnes environ).

Pour remporter cette épreuve délicate, il utilisa ce soir là une double tactique qui s’avéra tout à fait efficace.

Il montra :

1 - qu’il était incollable sur l’histoire (avec une minuscule) du grand aïeul, fournissant un luxe de

petits détails aussi bien sur les événements que sur les personnes ;

2 - que sa démarche mesurée et autorisée d’historien était bienfaisante pour la mémoire de Guingouin.

Jouant adroitement sur les sentiments de familiarité, de proximité, de bienveillance et de neutralité, il gagna rapidement l’adhésion affective de l’auditoire. De plus, en se montrant très mesuré, presque lisse, il chercha et parvint à se faire passer comme le meilleur ami de Guingouin. Celui par le travail “scientifique” duquel, la terrible “légende noire” ne pourrait définitivement plus sévir.

En revanche, Fabrice Grenard ne critiqua ce soir là “la légende dorée” de Guingouin qu’avec d’innombrables précautions, ne laissant cependant de côté aucun des sujets qui pourraient fâcher mais les abordant de manière espacée par touches légères, jouant des inévitables histoires (secrets) de famille dont il n’était pas ignorant.

Une marge ne saurait faire centre

Lors de cette soirée, son objectif principal n’apparaît pas le même ou plutôt ne se situe pas au même plan que celui révélé par une lecture attentive et contextuelle de son ouvrage.

Si à Limoges il s’agissait pour Fabrice Grenard de montrer que la meilleure voie pour défendre la mémoire, voire la grandeur de Georges Guingouin était celle du réalisme, de la critique mesurée et documentée, l’objectif non dit de son ouvrage participe, lui, d’un tout autre registre et combat d’idées.

Comme nous l’avons indiqué précédemment, cette recherche peut être considérée comme un acte de bravoure contribuant au combat général du courant dominant parmi les historiens français actuels de la seconde guerre mondiale dont la “doxa” est toute entière contenue dans cette formule lapidaire : “Résistance ou pas, sans doute les alliés auraient-ils libérés la France selon un calendrier guère différent”.

Il était important pour cela de (se) défaire (d’) un premier paradoxe, (d’) une sorte de scandale pour la Raison qui est : une marge de la marge, la montagne du Limousin, ne saurait faire centre. Ainsi, les mirages que constituent la légende noire/dorée, le mythe du héros Guingouin, aussi bien que l’idée d’une “capitale” du maquis se doivent d’être dissipés.

Une reconnaissance dont Guingouin n’a pas besoin

À Limoges, après la présentation de son livre, Fabrice Grenard faisait remarquer en aparté, non sans quelque vanité, que Georges Guingouin n’était pas très connu et que son livre contribuerait à le faire connaître. Cette réflexion réactionnelle après une conférence stressante est profondément erronée. Et Fabrice Grenard le sait. En effet, Georges Guingouin est connu, reconnu et célébré nationalement et internationalement comme un des chefs les plus prestigieux de la Résistance intérieure française. Sa trajectoire étonne, questionne et émerveille. Ceci ne concerne évidemment pas le grand public au-delà du Limousin, mais celles et ceux qui s’intéressent à l’histoire et à la politique contemporaines. Cette aura semble d’ailleurs augmenter avec le temps et traverser les générations. Ce qui pour le moins devrait attirer l’attention des historiens !

Donnons quelques exemples et repères :

- au début des années 70 l’historien Henri Michel, pionnier de l’histoire de la France dans la seconde guerre mondiale, ouvre à Guingouin sa collection “La Libération de la France” (15 titres) aux éditions Hachette, il y publiera *Quatre Ans de lutte sur le sol Limousin* ;

- en 2005, lors de la mort du “Grand”, le journal britannique *The Guardian* (3ème site de presse le plus consulté au monde en 2012) lui consacre une nécrologie sur deux colonnes signée Julian Jackson, article occupant un espace équivalent à ceux du *Monde* ou du *Figaro* ;

- pour le 40ème anniversaire de la fin de la Seconde guerre mondiale, le journal *Le Monde* publie fin 2005 un hors série de 130 pages avec des contributions

Page centrale

la maison d'édition qui fait exister le Massif central

Page centrale : c'est le nom d'une jeune maison d'édition qui a ouvert ses portes à Clermont-Ferrand il y a quatre ans. Présentation et invitation à la lecture.

Un regard "nouveau et contemporain"

Côté philosophie, un vrai engagement, cohérent d'un bout à l'autre, pas toujours facile économiquement parlant d'ailleurs : une démarche revendiquée anticapitaliste avec statut coopératif, écolocompatible avec une attention particulière à son impact environnemental, circuit-court en ne travaillant qu'avec des fournisseurs et partenaires locaux (des imprimeurs aux correcteurs, des écrivains aux illustrateurs !).

Côté fond, pointu aussi, "un regard nouveau et contemporain" écrit la maison d'édition. Sur quoi ? Page centrale, Plateau central, Massif central. C'est de ce dernier que cette maison d'édition a fait son thème principal, "ce territoire, rebelle, qui n'accepte de frontières que naturelles, ce pays sans capitale ni président et dont si peu de gens se sentent en faire partie [...], ce pays libre. L'un des derniers ?". Un Massif toujours insaisissable, aux frontières floues pour tout un chacun, car géologiques et non administratives, dont Page centrale s'empare et dessine les contours, en alliant aux textes d'écrivains d'hier et d'aujourd'hui des regards d'artistes - photographes, beaucoup, (l'éditeur, Benoît Barrès, étant également photographe), dessinateurs, graveurs.

Différentes collections

Un format de livres carré, une typographie soignée. Et différentes collections.

"Photographies du Massif central", pour comprendre le Massif central à travers des regards de photographes. Une collection composée notamment d'un recueil de photographies des installations dans la nature de Nils Udo, à l'origine du mouvement "Art in Nature". En couverture, son Radeau d'automne, sculpture monumentale en bois de châtaignier, fruit d'une commande artistique pour valoriser la vallée de la Creuse en s'appuyant sur ses qualités environnementales. Aux côtés de ce recueil, toujours dans la même collection, des photographies des plus beaux paysages de l'Auvergne et de l'Aubrac de Jacques Dubois, ami de Doisneau.

"Carnets du Massif central" pour comprendre le territoire du Massif, connaître ses savoir-faire, ses sensibilités avec par exemple *Voyage en Auvergne*, texte de Pierre Jourde, linogravures superbes de Nio Kalinski, artiste polonais, ou encore *Thiers, atelier d'artisans et de couteliers*.

D'autres collections encore, dont "l'Absolue", clin d'œil à *L'Auvergne absolue* d'Alexandre Vialatte qui a pour souhait d'accompagner de nouvelles créations littéraires, ou encore "La Grande bibliothèque" qui regroupe des rééditions du patrimoine littéraire en lien avec le Massif central.

Une maison d'édition à la ligne originale, aux engagements clairs et aux beaux livres. Qui contribue à faire vivre ce Massif central, parfois oublié, qui montre que le livre a de l'avenir aussi, si jamais certains en doutaient. Qui ne concerne et ne concernera pas que l'Auvergne, la maison d'édition élargissant peu à peu son horizon – bientôt les Cévennes et le Haut-Languedoc paraît-il. A lire et à soutenir !

Julia Steiner

1 *L'Invention du Massif central*, François Graveline, Page centrale, 2014

L'Invention du Massif central, de François Graveline une réédition ? Pas seulement !

François Graveline, géologue de formation, journaliste, écrivain, continue à nous causer, vingt ans après, de sa passion pour un territoire, avec onze textes supplémentaires. Il nous emmène, accompagné par les dessins d'Hélène Hibou, artiste plasticienne, nous emporte même, dans les différents lieux du Massif. Son langage poétique croque les paysages et les émotions, fait écho aux sensations que l'on a éprouvées lors d'un arpentage sur le plateau de Millevaches ou d'une escalade de l'Aigoual. Il nous amène aussi à la rencontre de personnes ou personnages qui ont façonné le Massif central. Ce livre ne

se lit pas d'une traite, ou pas forcément, on y entre au gré de ses envies, lieu par lieu – une quarantaine y sont contés. Des Gorges de la Dordogne à celles de l'Ardèche ou de l'Eyrieux, de Masgot et son faiseur de marmots au fil d'Aubusson, de Joyeuse à la Margeride, François Graveline nous raconte son Massif central et se raconte par la même occasion.

Autres ouvrages de François Graveline : *Attractions terrestres* (La Crypte, 2014). *La Cordillère des Landes* (Nicolas Chaudun, 2012). *Allier Simple* (Bleu Autour, 2008)

d'historiens : 1945 de la victoire des Alliés au début de la guerre froide. Le chapitre "Résistance" de 16 pages (situé entre les chapitres "Débarquement" - Normandie - et "Insurrection" - Varsovie -), est consacré à Guingouin (et au maquis) présenté comme un symbole à travers un grand article de Francis Marmande, "Le Fou des bois" ;

- en 2007 le livre médiatiquement connu à travers le monde *L'Insurrection qui vient* (traduit en 4 langues et vendu à des dizaines de milliers d'exemplaires outre-Atlantique) donne, page 86, la libération de Limoges "par" Georges Guingouin comme l'exemple historique emblématique d'un "processus insurrectionnel (qui part) d'une vérité sur laquelle on ne cède pas" ;

- en 2011, le film "Le Grand Georges", saga romancée de Guingouin, passe à la télévision (France 3) en première partie de soirée ;

- en février 2015 sort chez Gallimard le récit et roman *Un héros, vie et mort de Georges Guingouin* de Jean-Pierre Le Dantec.

De plus, nous soulignons que, dans la culture et les arts contemporains, Guingouin a inspiré deux créateurs majeurs et rebelles : le peintre Paul Rebeyrolle, auteur du tableau monumental "Le Cyclope – hommage à Georges Guingouin" (1987) et le dramaturge et poète Armand Gatti, auteur du grand poème (100 pages) "Les cinq noms de Résistance de Georges Guingouin" (2006).

Quelle Figure dans l'histoire contemporaine, quel Homme d'action, quel résistant venant d'une province obscure et dont l'action restera cantonnée à celle-ci, a acquis une telle renommée ?

Réévaluation – dévaluation de la Résistance

Au bout du compte, Fabrice Grenard renvoie l'"un des chefs de maquis les plus prestigieux de la Résistance" dans son histoire provinciale, rurale et sans poids dans les destinées du pays. De manière involontaire ce traitement nous ramène à la vieille antienne sur les Limousins vus de la capitale, véhiculée par Rabelais (l'escolier) ou Molière (Monsieur de Pourceaugnac). Images d'eux-mêmes que les Limousins n'ont que trop intériorisées.

Mais plus profondément, la démarche de Fabrice Grenard se situe d'abord dans le courant actuel de réévaluation (dévaluation) de la Résistance, créé par les auteurs français de synthèses historiographiques sur la Seconde guerre mondiale. Un numéro récent de la revue *Critique* fait le point sur ce sujet sous le titre Retours sur la Résistance. Philippe Roger, directeur de la revue, présente le numéro en ces termes. "Nous sommes entrés dans une nouvelle ère de nos rapports avec la Résistance. Plusieurs livres récemment parus l'attestent (Olivier Wieviorka, *Histoire de la Résistance* ; Pierre Laborie, *Le Chagrin et le venin*). Du côté de l'histoire, le temps est venu des grandes synthèses, mais aussi d'un retour critique sur les "légendes" successives dont la Résistance a été entourée".

Le livre de Fabrice Grenard *Une légende du maquis* se situe en bloc et de manière tout à fait conventionnelle, dans cette "nouvelle ère". Mais cette dernière, à son tour, doit faire et fera l'objet de débats, de contestations, de polémiques. Une telle histoire ne saurait prétendre avoir le dernier mot sur l'Histoire, capturer dans son propre récit ce que l'histoire humaine, ses événements les plus forts (et pas forcément les plus visibles) recèlent comme vie(s), comme dimensions, comme forces et richesses cachées, comme potentiels. Bref, comme puissances.

Je pasticherai quelque peu Clémenceau en disant que les vérités de l'Histoire sont des choses trop complexes, trop consistantes et trop lourdes pour les seules épaules et les seuls cerveaux des historiens. Surtout si ceux-ci travaillent cantonnés dans leur sanctuaire disciplinaire, distants, loin du terrain et de la pâte humaine. Surplombants.

Francis Juchereau



SOS Pays'Sage



Pays'Sage, l'association porteuse des Bistrots d'hiver et de très nombreuses autres animations sur le territoire du Plateau depuis de non moins nombreuses années est en danger : "Malgré des économies drastiques dans nos actions depuis trois ans, Pays'Sage rencontre des difficultés financières. L'association affiche un déficit pour 2014 de 15 427 € qui ne nous permet pas d'aborder cette année 2015 sereinement. Il est difficile d'imaginer la disparition des Bistrots d'hiver qui battent leurs pleins depuis le début de la saison et affichent complet dans les auberges. Pourtant, c'est une réalité à laquelle nous sommes confrontés et qui était au centre de notre dernière Assemblée générale. Nous avons plus que jamais besoin de votre soutien pour nous permettre de continuer à animer le territoire." D'où l'appel à don et adhésion lancé par l'association : "Passez le mot à votre voisin, si chacun fait un petit geste nous y arriverons !"

Contact : 05 55 67 88 58

<http://contact17760.wix.com/pays-sage>

Flore du Massif Central



Fort du succès rencontré lors des éditions précédentes, le Conservatoire botanique national du Massif central organise les troisièmes Rencontres végétales du Massif central, du 27 au 30 Mai 2015 à Saint-Étienne, en partenariat avec la Région Rhône-Alpes, le Département de la Loire, la Ville de Saint-Étienne et l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne. Cet événement a pour ambition d'offrir à l'ensemble des acteurs travaillant sur la diversité végétale un espace d'expression à l'échelle du Massif central tant pour faire connaître leurs travaux sur la flore et la végétation que pour imaginer de nouveaux projets partenariaux. Ces rencontres s'intéressent aussi bien à la connaissance, à la conservation qu'à l'exploitation de la diversité végétale régionale.

Plus d'informations sur le site www.cbnmc.fr

Zones humides



À l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, animateur du Réseau Zones Humides, l'Établissement public territorial du Bassin de la Vienne et le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ont organisé samedi 7 février 2015 à Royère-de-Vassivière les deuxièmes rencontres du Réseau Zones Humides. Bilan positif pour les participants qui ont apprécié les témoignages d'élus, de techniciens et de scientifiques sur l'intérêt des milieux humides pour l'eau et la diversité biologique. Les retours d'expériences d'exploitants agricoles, de techniciens et d'élus sur le pâturage des milieux humides ont apporté des éléments intéressants sur l'optimisation de la ressource fourragère, sur les aménagements pour l'abreuvement des bovins et le franchissement des ruisseaux ainsi que sur le pâturage ovin itinérant à la tourbière de la Mazure, propriété de la communauté de communes de Bourgneuf - Royère-de-Vassivière.

Pour en savoir plus :

www.conservatoirelimousin.com

SOS mésanges charbonnières



En 2012 le Centre de sauvegarde de la faune sauvage du Limousin a participé à une enquête lancée par le Centre vétérinaire de la faune sauvage et des écosystèmes des Pays de la Loire sur la présence de la poxvirose en France, un virus qui touche les mésanges charbonnières. Face aux premiers retours, qui confirment la présence de ce virus en Limousin, et afin d'étudier la propagation de cette maladie, un appel à témoignages est lancé jusqu'en avril 2015. Le signe le plus visible est un/(des) nodule(s) de différentes tailles qui peuvent s'observer sur l'ensemble du corps de l'oiseau, comme le montre la photo.



Cette maladie n'est pas contagieuse à l'homme et autres mammifères.

Si vous observez des mésanges charbonnières, vivantes ou décédées, atteintes de ces nodules contactez immédiatement le 05 55 48 03 04. Ces informations permettront de localiser les espèces atteintes afin de dresser une cartographie du virus en Limousin. Vous pouvez aussi envoyer des photographies de mésanges charbonnières atteintes, documents très utiles pour les ornithologues.

www.sosfaunesauvage.fr

SOS Associations

Pays'Sage n'est pas la seule association à rencontrer des difficultés. Mais la mobilisation prend forme ! Créé à l'issue de la rencontre inter-associative d'octobre 2014 (voir IPNS n°49, page 3), le site internet <http://association-nous.com> a été alimenté par des scénettes pour préparer la communication à un public large et sensibiliser au devenir des associations, dans un contexte où la reconnaissance de leurs actions est mise à mal par la remise en cause de financements. Les initiateurs du collectif "Associations-nous" ont décidé d'ouvrir le collectif aux habitants et élus qui souhaitent s'impliquer ou soutenir la démarche. En ligne, vous trouverez les lettres d'infos dans la rubrique "envois", les compte-rendus des réunions dans "documents" et un premier jet de lettre aux élus locaux.

Contact : Collectif "Associations-nous"
contact@associations-nous.com
<http://associations-nous.com>
<http://www.facebook.com/pages/associations-nous>

3000 motards et un film



"Venue de nulle part, une femme cherche un homme parmi les 3000 motards de la concentration motos hivernale des Millevaches perchée sur le plateau. Tandis qu'elle se laisse prendre au jeu des rencontres, les motards ne parviennent plus à sortir du bivouac, comme si une force mystérieuse les en empêchait..." C'est là le projet du prochain film de Pierre Vinour, le cinéaste qui habite Millevaches et qui, en décembre dernier, a décidé de profiter de la concentration des Millevaches sur sa commune pour lancer ce film. Vous ne connaissez pas cette manifestation ? Créée en 1969 par Michel Perdrix du motoclub pirate MC95, Les Millevaches est la plus grosse concentration motos hivernale de France. Elle se tient tous les ans, début décembre, dans le Limousin, sur une prairie de 13 hectares sur la commune de Millevaches à plus de 900 mètres d'altitudes. Abandonnée en 1979, elle est reprise en 2005 par Bill et son motoclub meymacois. Un grand

mystère demeure quant aux raisons qui poussent les quelques 3000 motards qui s'y rendent à braver les éléments le temps d'un week-end : la route est parfois dure, parfois longue, ou les deux, les conditions de couchage sous une tente sont précaires. Ici, point de restaurant, aucun sponsoring, pas même de subvention, rien à acheter, juste une buvette : l'abreuvoir... Ici prime le plaisir de se retrouver en pleine nature, à la belle étoile et de s'en remettre aux hasards des rencontres ou des retrouvailles. 48 heures de fraternité et de passion. On est loin, très loin, des clichés sur le monde des motards. Ce bivouac-là se situerait plutôt sur le territoire de tous les possibles.

Pour financer son film Pierre Vinour lance un appel à cofinancement. Il a besoin de 6500 € et vous pouvez contribuer à partir de 10 euros.

Pour en savoir plus sur le film et pour contribuer : www.touscoprod.com/fr/bicouac

Rue Wolinski



Une rue Wolinski à Saint-Martin Château ! On ne vous dira pas qui a "baptisé" ainsi sa rue en hommage au dessinateur de *Charlie-Hebdo* assassiné le 7 janvier avec 11 autres membres du journal. Mais si vous êtes un fidèle lecteur d'IPNS, vous devriez vite avoir une petite idée !

Massacre à la tronçonneuse



Qui ne connaît pas la belle route bordée de hêtres qui va de La Villeneuve (commune de Rempnat) à La Villedieu, une des rares lignes droites du secteur ? Le Conseil général de la Haute-Vienne a demandé au propriétaire d'élaguer ses arbres, mais celui-ci semble avoir choisi une solution plus radicale en prévoyant carrément d'en abattre 52, dont 29 hêtres remarquables. Les envoyés spéciaux d'IPNS ont estimé que, sur le nombre, deux seulement seraient en mauvais état sanitaire. Les mairies de Nedde et de Rempnat ont été alertées.

Découvrir le Limousin à travers les œuvres d'art

Le site Géo-culture en Limousin a été conçu pour montrer le Limousin à partir des regards multiples d'artistes, anciens ou contemporains, qui, avec un pinceau, un stylo, un appareil photo ou une caméra, ont proposé leur vision subjective de notre région. Actuellement, le site présente 898 notices consacrées à des œuvres (plastiques, sonores) ou extraits d'œuvres (littéraires, cinématographiques). On y croise les noms de Doisneau, Michon, Balzac, Rebeyrolle, Monet ou Kandinsky ! Un système d'entrées multiples (par lieux, auteurs, types d'expression, etc.) permet toutes les recherches possibles... et toutes les découvertes !

Pour vous présenter ce site, nous avons choisi quatre œuvres du début XX^e siècle qui présentent un plateau de Millevaches un peu suranné tel que le voyaient à l'époque les peintres et dessinateurs. Une invitation pour aller découvrir d'autres regards, y compris contemporains.

En savoir plus :

<http://geo.culture-en-limousin.fr>



Gaston Vuillier

Le plateau de Millevaches (1892 – 1915)

Musée du Cloître, Ville de Tulle

Gaston Vuillier (Perpignan, 1845 - Gimel, 1915) était un artiste dessinateur, voyageur et ethnographe, ayant travaillé pour les grandes revues illustrées du XIX^e siècle, en particulier *Le Tour du Monde*. A partir de 1892, c'est en Limousin, à Gimel, qu'il trouva son port d'attache, fasciné par la beauté des paysages de ce lieu. Il lutta farouchement en faveur de la sauvegarde et de la protection du site des cascades. C'est un paysage du Plateau qu'il peignit dans ce dessin. Il en donne une vision impressionnante, balayée par le vent dans une lande désertique. Il découvrit un monde rural où les croyances populaires et les pratiques de sorcellerie tenaient encore une place importante à la fin du XIX^e siècle. Il fréquenta les veillées, écouta les récits de sorcellerie, assista aux cures que prodiguaient les forgerons. Il peignit cette fontaine placée sous le vocable de Saint Pardoux, cette fontaine était réputée pour soigner les maladies des yeux.



La fontaine sacrée de Saint Pardoux à Bugeat (1892 - 1915)
Musée du Cloître, Ville de Tulle



Raphael Gasperi

Retour de messe basse, plateau de Millevaches (1910)

Musée Labenche d'art et d'histoire, Ville de Brive

Œuvre présentée au Salon de 1911.

Né à Prayssac dans le Lot en 1866 et mort à Brive en 1935, Raphaël Gaspéri s'est réfugié dans Brive d'où son œil scrute les vallées et s'étend sur les plaines. Il s'égaré aussi dans les montagnes. Les "Monédières" n'ont plus de secret pour lui. Il sait sur ces hauteurs le jeu des couleurs du couchant ; il a compté tous les clochers blottis dans les bouquets de bruyère ; il découvre les vieilles croix au carrefour des chemins et suit les troupeaux blancs. Par les matins glacés, sous la neige et la rafale, il a pénétré les secrets de la vie paysanne. Il a fixé sur ses toiles les solides et graves paysans, aux visages impénétrables, les bergers en mante sombre, les femmes sortant de la messe ou allant prier au pied d'un calvaire.



Alméry Lobel-Riche

Meymac sous la neige (1926-1940)

Musée Labenche d'art et d'histoire, Ville de Brive

Cette œuvre représente l'une des entrées de Meymac au début du siècle.

Alméry Lobel-Riche est né en 1880. Peintre, graveur et illustrateur, il est l'auteur d'une oeuvre variée qui comporte des scènes de la guerre de 1914-18, des aspects du Maroc et des scènes du monde de la galanterie. Cet artiste était ami avec Jean Margerit, Albert Brival et A. Sans, fondateurs de la Société des Beaux-arts du Limousin. Né à Genève, il a vécu avec son épouse en Corrèze jusqu'à son décès en 1950.

L'étrange faute d'orthographe du monument aux morts de Rempnat

Parlons de monuments aux morts, sans parler, pour une fois, de celui de Gentioux ! Le célèbre "Maudite soit la guerre" n'est pas seul à jouer la petite musique pacifiste en France, ni même sur le plateau, même si ici les autres monuments qui la jouent, le font avec moins de force – et plus moderato.

Parmi les autres monuments aux morts allergiques à la guerre, l'un des plus connus est celui de Saint Martin d'Estréaux, dans la Loire. Il est beaucoup plus bavard que celui de Gentioux dont quatre mots suffisent pour délivrer le message. Là-bas on a été loquace (voir photo) et le texte se développe en réalité sur cinq faces du monument : de quoi en raconter !

Sur la Montagne limousine, la rébellion exprimée à Gentioux sourd en d'autres endroits (voir dans IPNS n°27 l'article de Michel Patinaud). Plus ou moins vaillamment, plus ou moins fortement. À Peyrat le Château, sous une palme dressée pour honorer les morts, la longue liste de ces derniers égrène la terrible indication qui, pour ne pas effrayer, oublier plus facilement ou adoucir le drame, est généralement omise des nomenclatures froides où l'on se contente d'aligner noms et prénoms. Sur la stèle peyratoise deux chiffres dont le premier est le plus souvent un 2, viennent dire pour chacun l'âge où la mort est venu le faucher (voir photo). Ce souci d'exactitude et d'information recèle une évidente part de révolte. La proclamation vaut sédition. La dédicace qui, ni ne laboure des champs d'honneur, ni n'encense de glorieux enfants, est faite :

AUX VICTIMES DE LA GUERRE

C'est une litanie effrayante, un long poème des morts, une prière funèbre qui refuse l'abstrait pour asséner la violente réalité de l'hécatombe. Derrière les quelques chiffres taillés en millions que les manuels scolaires nous donnent, les morts de 14-18 ont à Peyrat le Château, pire que des noms : des âges : 21 ans, 21 ans, 25 ans, 28 ans, 24 ans... À Eymoutiers, la classe (l'année de naissance) dit, d'une autre manière, la même chose.

À Rempnat, il s'en est fallu de peu pour qu'il en soit pareil - mais il faut supposer, supputer. Rien d'explicite. Seulement une étrange faute d'orthographe qui, ambiguë coquille, englué le monument aux morts dans le traditionnel conformisme des hommages, ou, au contraire, le projette délibérément du côté de l'insurrection. Première lecture :

REMPNAT A SES ENFANTS MORTS A LA GUERRE

La formule n'a pas de quoi retenir l'attention. Mais la graphie du texte nous indique clairement que telle ne fut pas la première inscription. Celle-ci donne cette seconde lecture :

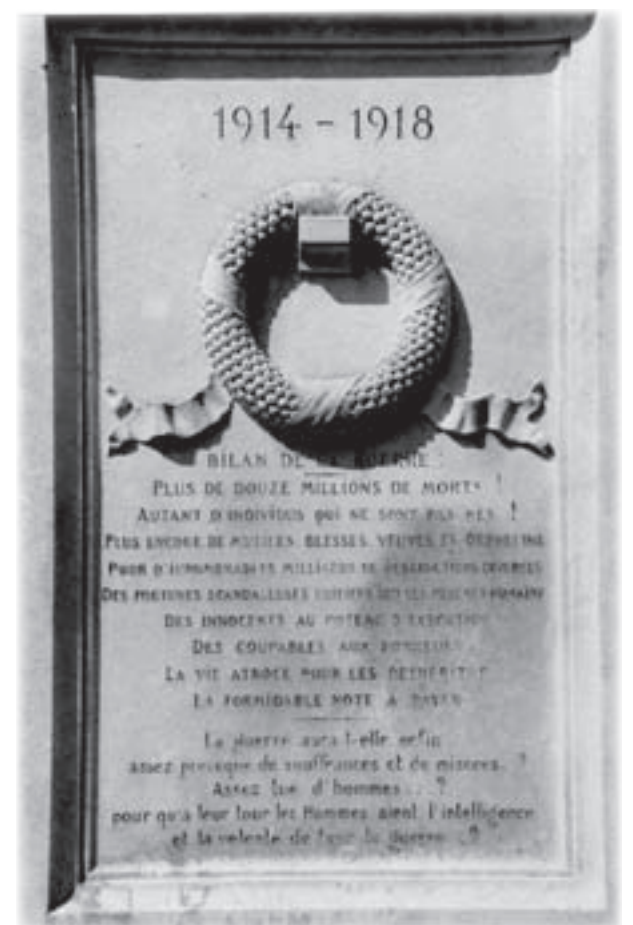
REMPNAT A SES ENFANTS MORT A LA GUERRE

L'on s'avisait alors, soit de l'orthographe défaillante du graveur, soit de son ardeur par trop pacifiste. On y remédia en glissant le S qui ramène la sentence dans le droit chemin et qu'on coinça tant bien que mal, légèrement décalé vers le haut et gravé plus petit, entre le T de MORT et le trop proche A qui suit... Le burineur de Rempnat était analphabète ou assez subtil pour fourbir l'hommage communal d'un clin d'œil subversif. À chacun de choisir sa version !

Michel Lulek



Peyrat le Château



Saint Martin d'Estréaux

